

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère des Affaires Economiques
et du Développement

Office National de la Statistique

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2013)



Synthèse des Rapports Thématiques issus des Résultats définitifs du RGPH 2013

Avril 2015

Tables des Matières

PRFACE.....	4
INTRODUCTION	7
1. NOTE METHODOLOGIQUE RGPH 2013	9
1.1. Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement.....	9
1.2. Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité de la collecte	10
1.3. Apurement et imputation des données.....	11
1.4. Définition des concepts de base du RGPH 2013	12
1.5. Traitement des données.....	16
1.6. Analyse des résultats.....	17
2. RÉPARTITION SPATIALE, STRUCTURE PAR SEXE ET AGE	19
2.1. Structure par sexe et par âge de la population	19
2.2. Répartition spatiale de la population.....	20
2.3. Etat matrimonial et nuptialité	23
3. DYNAMIQUE DE LA POPULATION	25
3.1. Natalité et Fécondité	25
3.2. Mortalité	26
3.3. Migrations internes et internationales.....	29
3.4. Personnes étrangères vivant en Mauritanie	30
4. CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET ÉCONOMIQUES	32
4.1. Alphabétisation, instruction et fréquentation scolaire	32
4.2. Caractéristiques économiques de la population.....	34
5. MÉNAGES ET CONDITIONS D'HABITAT	37
5.1. Caractéristiques des ménages et chefs de ménage	37
5.2. Caractéristiques de l'habitat en Mauritanie	38
6. CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES SPÉCIFIQUES.....	41
6.1. Situation socio-économique des enfants et jeunes	41
6.2. Situation socio-économique de la femme	43
6.3. Situation socio-économique des personnes vivant avec un handicap.....	47
6.4. Situation socio-économique des personnes âgées	49
CONCLUSION.....	53
ANNEXES : Tableau synoptique des indicateurs issus du RGPH 2013	54

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Taux de nomadisme selon les Wilayas en 2000 et 2013	22
Tableau 2 : Tendances de la mortalité des enfants (‰)	28
Tableau 3 : Répartition de la population totale résidente selon la nationalité et le sexe	31
Tableau 4 : Evolution (en %) des personnes âgées par Wilaya entre 1988, 2000 et 2013.....	50
Tableau 5 : Répartition (en %) des personnes âgées par statut matrimonial selon le sexe.....	51

Liste des Graphiques

Figure 1 : Pyramide des âges quinquennaux de la population au RGPH 2013	19
Figure 2 : Taux d'urbanisation selon la Wilaya	22
Figure 3 : Taux brut de natalité et taux global de fécondité générale en 2013	25
Figure 4 : Indice synthétique de fécondité par Wilaya (nombre d'enfant par femme.....	26
Figure 5 : Quotient de mortalité infanto-juvénile selon la Wilaya en (‰)	28
Figure 6 : Taux d'alphabétisation selon le sexe et la wilaya de résidence	32
Figure 7 : Taux brut de scolarisation des 6-11 ans au primaire selon le sexe et la Wilaya.....	33
Figure 8 : Taux net de scolarisation des 6-11 ans selon le sexe et la wilaya	34
Figure 9 : Branches d'activités économiques.....	36
Figure 10 : Contexte familial des enfants de moins de 5 ans	42
Figure 11 : Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap.....	47
Figure 12 : Proportion des personnes handicapées selon les principales villes	48
Figure 13 : Taux d'analphabétisme (%) chez les personnes âgées selon le sexe	52

PREFACE

Notre pays a institué, par décret N° 2011.232/PM du 10 octobre 2011, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat sur l'ensemble du territoire, après ceux de 1977, 1988 et de 2000. Il répond bien aux exigences des Nations Unies qui recommandent l'organisation de recensements généraux suivant une périodicité de dix ans.

La réalisation de ce recensement entre dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2011-2015). Il fournit les données nécessaires à la mise en œuvre des politiques de développement et de planification sectorielle notamment le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) à l'horizon 2015 et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A cet effet, le RGPH 2013 a pour principaux objectifs, entre autres :

- D'améliorer la connaissance de la répartition spatiale ainsi que de la croissance de la population;
- D'étudier les mouvements des populations entre les différentes zones;
- De disposer d'une masse importante de données récentes permettant d'aider à l'élaboration des politiques sociales, économiques, ainsi que les politiques de populations;
- De disposer d'une base de sondage au niveau national et au niveau des wilayas pour les enquêtes spécifiques intercensitaires.

Le pilotage, le contrôle et l'exécution des opérations du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat sont confiés, suivant ce même décret, aux structures ci-après :

- la Commission Nationale du Recensement (CNR) ;
- le Bureau Central du Recensement (BCR), sis au sein de l'Office National de la Statistique (ONS);
- les Commissions Régionales du Recensement (CRR) ;
- et les Bureaux Régionaux du Recensement (BRR).

Pour assurer ses missions, le BCR a été structuré de manière à couvrir les différents volets administratif, financier et technique, à savoir : (i) la Division de la Cartographie chargée de la cartographie censitaire et de la production des cartes de District de Recensement, (ii) la Division de la Collecte et de l'Analyse des données pour les aspects techniques, (iii) la Division du Traitement des Données, chargée d'assurer le traitement informatique des données, et (iv) la Division Administrative et Financière pour la gestion administrative et financière de l'opération.

Cette organisation aura permis au BCR d'accomplir les principales étapes dans les normes et standards internationaux : (i) les travaux préparatoires, (ii)

la cartographie censitaire, (iii) le recensement pilote, (iv) le dénombrement de la population sédentaire (25 mars au 08 avril 2013), suivi par le recensement des nomades (mai-juin 2013), (v) l'Enquête Post Censitaire (juin 2013), (vi) le traitement des données et (vii) l'exploitation et l'analyse des données.

Pour faciliter cette dernière étape et conformément aux objectifs fixés, l'analyse des données du recensement a ciblé plusieurs thématiques :

- la répartition spatiale de la population ;
- la structure par sexe et âge de la population ;
- les personnes étrangères vivant en Mauritanie ;
- la natalité et fécondité ;
- la mortalité ;
- les migrations internes et internationales ;
- l'état matrimonial et la nuptialité ;
- l'alphabétisation, la fréquentation scolaire et le niveau d'instruction ;
- les caractéristiques économiques ;
- les caractéristiques des ménages et des Chefs de Ménages ;
- les conditions de vie et d'habitat des ménages ;
- les populations spécifiques comme : les jeunes et les enfants, les femmes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées.

Au terme de ces résultats, le Gouvernement dispose désormais de statistiques et d'indicateurs désagrégés et fiables pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement. Ces résultats sont également à la disposition des différents acteurs des secteurs socio-économiques : Opérateurs économiques, Associations de développement, Organismes bilatéraux et multilatéraux de Coopération et d'Assistance et les Organisations Non Gouvernementales(ONG) qui pourront s'en servir pour éclairer leurs décisions.

L'obtention de tous ces résultats n'a été possible que grâce à l'appui technique et financier des Partenaires au Développement, notamment le Fonds des Nations Unies pour la Population, le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et le Haut Commissariat pour les Réfugiés.

C'est pourquoi, je voudrais, au nom du Gouvernement mauritanien et en mon nom personnel, adresser mes sincères remerciements et mes compliments à toutes ces diverses institutions.

Mes remerciements vont également :

- aux membres de la Commission Nationale et des Commissions Régionales du Recensement pour leur contribution à la recherche de solutions aux

nombreux problèmes qui ont jalonné la réalisation de cette opération nationale ;

- à toute la population mauritanienne, pour sa franche collaboration à cette importante opération ;
- aux journalistes, toute presse confondue, pour la part active qu'ils ont prise dans la sensibilisation de la population ;
- aux Agents Recenseurs et autres personnels déployés sur le terrain, pour la bonne l'exécution de cette opération.

Enfin, je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte ici pour féliciter l'ensemble des employés de l'Office National de la Statistique (ONS) qui se sont investis sans réserve et n'ont ménagé aucun effort pour gagner le pari de ce quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

**Le Ministre des Affaires Economiques
et du Développement**

Dr. SIDI OULD TAH

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur les résultats définitifs du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013) de la Mauritanie. Il intervient dans un contexte marqué par : (i) l'évaluation de la troisième phase du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) de 2011-2015, document de référence nationale pour le développement économique et social, avec un besoin en données fiables pour le suivi-évaluation des politiques et programmes, (ii) la préparation du post 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et (iii) une demande de plus en plus accrue et variée des besoins en informations statistiques des utilisateurs.

La réalisation de ce recensement, permet ainsi de disposer d'informations pertinentes pour la prise de décision. Dès l'entame de la préparation de cet important processus tous les principaux utilisateurs de données ont été conviés à la conception des instruments de collecte. Cette approche a eu pour mérite d'enrichir le questionnaire du recensement pour y inclure des questions plus en phase avec l'évolution de la société mauritanienne, à savoir les questions relatives aux migrations, au cadre de vie (habitat), au genre, aux populations vulnérables, etc.

D'autres sous-produits du recensement ont été également enrichis comme la base des données cartographiques avec l'utilisation des nouvelles technologies (GPS et PDA) pour mieux répertorier les localités habitées en Mauritanie. C'est ainsi que le RGPH 2013, offre l'occasion d'avoir les coordonnées de localités entièrement inventoriées, voire géo-référencées.

Cette propriété offre un autre potentiel au RGPH 2013, celui de faciliter une cartographie améliorée des sites et, surtout, d'aider en temps opportun à assurer un suivi physique des projets, des équipements socio-économiques ou toute autre implantation dans l'espace, et contribue à en faire un outil approprié pour le suivi de la politique d'aménagement du territoire.

Des innovations ont également été introduites dans l'exécution de la phase d'analyse des résultats pour les orienter et les rendre plus conformes aux préoccupations des utilisateurs. Pour la première fois en Mauritanie, une vingtaine de rapports thématiques portant sur divers aspects sont élaborés. Dès leur publication, tous les documents seront disponibles et accessibles sur le site de l'ONS.

Les différents axes couverts par la présente synthèse se consacrent aux analyses démographiques classiques (l'état et la structure de la population, l'état matrimonial, la structure des ménages, les caractéristiques socioéconomiques et démographiques, etc.), mais également les populations vulnérables comme les enfants et les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées.

Un tableau synoptique des principaux indicateurs y est joint et fournit toute l'étendue des résultats globaux du RGPH 2013 en attendant que des analyses plus approfondies fassent l'objet de publication. Ces analyses approfondies sont également prévues à la suite de ces premiers résultats et du résumé du RGPH 2013. Elles porteront plus particulièrement sur l'analyse des phénomènes comme la pauvreté à partir des données du RGPH, la fécondité/natalité, la mortalité, le genre, les déterminants de la scolarisation, etc. qui nécessitent un traitement plus spécial.

1. NOTE METHODOLOGIQUE RGPH 2013

1.1. Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement

Par le Décret n° 2011-232 du 10 octobre 2011, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie prescrit l'organisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de la Mauritanie, qui entre dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2011-2015). Il fournit les données nécessaires à la mise en œuvre des politiques de développement et de planification sectorielle notamment le 3^e Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) à l'horizon 2015.

Par définition le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper, à analyser et à publier des données relatives aux caractéristiques démographiques, économiques et sociales de tous les individus mauritaniens et étrangers se trouvant sur le territoire national de la République Islamique de Mauritanie se rapportant, à un moment donné, vivant dans des ménages ordinaires ou collectifs (les malades hospitalisés dans les hôpitaux pour une durée de 6 mois ou plus, les étudiants des Mahadras et les prisonniers, etc.). On entend par le Recensement de l'habitat, la collecte des données relatives aux caractéristiques de tous les lieux habités au moment du dénombrement.

Il s'agit ici de dénombrer, c'est-à-dire de compter sans omission ni répétition, les personnes et/ou les ménages. Cette opération a utilisé 102 superviseurs, environ 700 contrôleurs et près de 3.200 Agents Recenseurs, soit plus de 4.000 personnes ont été déployées sur le terrain.

Les équipes de coordination installées dans chacune des wilayas étaient composées d'un Chef de Bureau Régional du Recensement, d'un Coordinateur et selon les besoins d'un sous-coordonateur. Chaque responsable ainsi désigné a joué un rôle spécifique défini dans des TDRs. De même, 15 Coordinateurs Régionaux ont été désignés par l'ONS pour assurer la bonne tenue de l'opération. Ils étaient chargés en collaboration avec les Superviseurs de la formation du personnel de terrain et de la supervision technique de la collecte de données.

La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette technique consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au chef de ménage ou à son représentant, à tous les membres capables d'y répondre et à inscrire les informations recueillies sur le questionnaire.

Pour réussir cette grande opération, la Mauritanie a été découpée, lors de la cartographie censitaire, en 3.100 Districts de Recensement (DR), créés afin d'assurer une couverture complète du territoire. Chaque DR, confié à un Agent Recenseur, comprend entre 1200 et 1400 habitants dans le milieu urbain et entre 1.000 et 1200 habitants dans le milieu rural.

Le dénombrement de la population sédentaire a été suivi de la collecte des données relatives à la population nomade et s'est basée sur l'approche des points d'eau. Un nomade étant un individu qui se déplace et n'étant pas sédentarisé, se trouvant sur son campement ou autour d'un point d'eau préalablement identifié.

Les informations ainsi collectées ont été vérifiées et contrôlées, codifiées, saisies, apurées et tabulées à l'Office National de la Statistique pendant environ 7 mois. L'atelier de vérification a été assuré par 8 superviseurs et 54 agents, soit 6 à 7 agents en moyenne par superviseur ; l'atelier de codification a regroupé deux équipes composées de 2 superviseurs et 21 agents. La saisie des données a été menée quant à elle, par environ 100 opératrices de saisie, réparties en deux groupes de travail (matin et après-midi) avec 12 superviseurs et chefs de salle.

1.2. Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité de la collecte

Après l'achèvement des opérations de terrain du RGPH (dénombrement de la population sédentaire et de la population nomade), une enquête dite « Enquête Post Censitaire ou Enquête de Couverture » a été menée pour estimer le degré de couverture du recensement. Elle a été réalisée sur un échantillon de 90 Districts de Recensement (soit environ 3%), du 11 au 26 juin 2013.

Le but principal de l'EPC est de mesurer la couverture du Recensement Général (son exhaustivité territoriale et démographique) et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes comme le sexe, le lien de parenté, l'âge et l'état matrimonial. Elle sert également à identifier les sources éventuelles d'erreurs, interpréter les résultats, ajuster le cas échéant les résultats du recensement et à mieux préparer les futures opérations de collecte (recensements et enquêtes). La base de sondage est constituée des Districts de Recensement (DR) découpées lors de la cartographie du RGPH4. Trois strates : Nouakchott, Autres Villes et Milieu Rural ont été retenues. Tout comme au dénombrement proprement dit, la méthode

de collecte retenue pour l'EPC est l'interview directe de porte à porte. La collecte s'est faite en deux étapes : le re-dénombrement et la conciliation des données du Recensement Général et de l'Enquête Post-Censitaire.

Au niveau national, le taux de couverture du RGPH 2013 est de 93 %. Ce taux de couverture varie d'une strate à l'autre : 94% pour les strates « Autres villes » et la strate « Nouakchott » et 91% pour la strate du milieu rural.

1.3. Apurement et imputation des données

L'apurement des données commencé depuis le terrain, s'est poursuivi au bureau, et a nécessité souvent des recours aux questionnaires voire aux ménages préalablement recensés. Par ailleurs, une grande partie de l'apurement des données s'est effectuée par programmation informatique que l'on qualifie de *“correction automatique des spécifications techniques”*.

L'apurement des données est une phase qui consiste, après l'identification des incohérences et des invraisemblances flagrantes, de les corriger par des procédures informatiques adéquates, ceci tout en respectant des principes méthodologiques rigoureux visant le maintien de la structure de départ de la population. Les contrôles lors de la saisie ne permettent pas de détecter et de corriger toutes les erreurs susceptibles d'entacher les données collectées et saisies. On instaure donc un dernier niveau de contrôle qui prend en compte :

- Les types d'incohérences qui ne sont pas détectées par le programme de saisie.
- Les cas d'enregistrement manquants (non-réponses)
- Le traitement des données manquantes (non-détermination).

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH 2013 sont :

- Les méthodes d'imputation déductive : méthode permettant de déduire avec « certitude » une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente ; ce type d'imputation est fonction de l'ensemble de réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire ;
- Les méthodes d'imputation par la moyenne : méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés.

1.4. Définition des concepts de base du RGPH 2013

Quelques définitions de concepts utilisés dans les différentes analyses sont reprises ici pour faciliter la compréhension à tous les utilisateurs.

- Le **Recensement** est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper, à analyser et à publier des données relatives aux caractéristiques démographiques, économiques et sociales de tous les individus nationaux et étrangers se trouvant sur le territoire d'un pays se rapportant à un moment donné et vivant dans des ménages ordinaires ou collectifs.
- **Population de droit, Population de fait** : La population de droit est composée des résidents présents et des résidents absents, alors que la population de fait comprend les résidents présents et les visiteurs.
- **Le ménage ordinaire** est défini comme une personne ou un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant ensemble dans le même logement, et mettant en commun leurs moyens pour satisfaire leurs besoins économiques et sociaux essentiels, l'alimentation en particulier ; ils reconnaissent en général l'autorité d'un des membres en qualité de chef de ménage.
- **Le ménage collectif** est tout groupe de personnes vivant dans un même lieu pour des raisons liées à la profession, aux études, aux voyages, à la santé, à l'emprisonnement, etc. ; elles sont souvent sans lien de parenté.

Exemples de ménages collectifs :

- Militaires, Gendarmes, policiers vivant dans des casernes sans leur famille ;
 - malades dans les hôpitaux, cliniques, asiles d'aliénés, etc. ;
 - détenus dans les prisons ;
 - internes dans les pensionnats (Lycées, Collège, Orphelinats,...) ;
 - personnes de passage logeant dans les hôtels ;
 - ouvriers logeant dans les chantiers sans leur famille ;
 - personnes vivant dans les mahadras.
- **Milieu Urbain** : le milieu urbain a été défini lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2000 comme l'ensemble des localités de 5000 habitants et plus. Le reste du pays constitue le milieu rural. Cette définition a connu une légère modification en 2013 : le milieu urbain est désormais constitué des localités de 5000 habitants ou plus et des Chefs-Lieux de Moughataa.

- **Lieu de résidence:** c'est le lieu où réside la personne habituellement, même s'il se trouve temporairement dans un autre lieu.
- **Résident:** Est considérée comme résidant sédentaire toute personne qui habite dans une localité depuis au moins six mois ou qui, y vivant depuis moins de six mois, a l'intention d'y rester plus de six mois.
- Est considéré comme **nomade** tout individu habitant un lieu ayant des habitations amovibles, y résidant depuis au moins six mois.

On distingue quatre catégories de situation de résidence :

- **Résident présent** : résident ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans sa localité (ou campement) de résidence habituelle, et ce, qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement.
 - **Résident absent** : résident n'ayant pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans sa localité (ou campement) de résidence habituelle, et ce, qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement. Toutefois, la durée de l'absence doit être inférieure à six mois.
 - **Visiteur sédentaire** : toute personne sédentaire ne résidant pas habituellement dans la localité de résidence du ménage recensé mais qui y a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur et qui n'a pas l'intention d'y séjourner plus de six mois mais s'y trouve au moment du passage de l'agent recenseur.
 - **Visiteur Nomade** : tout individu visiteur qui n'est pas du milieu sédentaire.
- **Localité** : une localité est constituée d'au moins une construction en matériaux définitifs, à caractère permanent. La population nomade, elle, se reconnaît par un habitat temporaire (amovible) généralement appelé campement, formé de tentes ou de huttes.
 - **Taux d'accroissement intercensitaire** : Taux auquel une population augmente (ou diminue) sur une année donnée obtenu à partir des effectifs de population issus de deux recensements successifs.
 - **Taux de dépendance** : Proportion de personnes dont l'âge les qualifie de personnes à charge (moins de 15 ans et plus de 65 ans), par rapport aux personnes qui, de par leur âge, sont qualifiées d'économiquement actives (de 15 à 64 ans) dans une population.

- **Taux d'urbanisation** : Proportion de personnes vivant en milieu urbain.
- **Rapport de masculinité** : Nombre d'hommes pour 100 femmes dans une population.
- **Migration** : Mouvement de personnes franchissant une limite déterminée afin d'établir ailleurs une nouvelle résidence permanente. Elle est souvent subdivisée en migration internationale (migration entre pays) et migration interne (migration à l'intérieur d'un pays).
- **Migration interne** : c'est le fait de quitter une subdivision administrative d'un pays (par exemple une Wilaya ou une Commune) pour venir établir sa résidence dans une autre subdivision.
- **Fécondité** : c'est le résultat de l'activité de reproduction d'une personne, d'un couple, d'un groupe ou d'une population.
- **Natalité** : c'est le nombre de naissances en tant qu'élément de changement démographique.
- **Activité économique** : désigne l'activité ou le travail exercé par un individu dans le but de produire ou de contribuer à la production de biens et services économiques. En retour, l'individu peut percevoir ou non en contrepartie une rémunération en nature ou en monnaie.
- **Situation d'activité** : désigne la situation de tout individu en âge de travailler, au regard de l'exercice d'une activité économique au moment du dénombrement.
- **Situation dans l'activité** : c'est la situation de la personne par rapport à son occupation actuelle si elle est « occupée » ou la dernière occupation pour « chômeur ayant déjà travaillé, sans travail, cherche du travail ». Cette situation dans l'activité a été demandée à tous les membres du ménage âgés de 10 ans et plus
- **Branche d'activité** : désigne le type d'activité de l'établissement dans lequel l'individu a exercé pendant les 7 derniers jours précédant le passage des agents recenseurs pour la personne occupée, ou a exercé antérieurement, pour le chômeur ayant déjà travaillé.
- **Population en âge de travailler** : comprend toutes les personnes des deux sexes âgées entre 14 ans (âge minimal légal pour le travail) et 60 ans (âge de la retraite) conformément à la législation de travail en

vigueur en Mauritanie. Ce groupe de population constitue la force de travail d'une économie et est composé d'une population active et d'une population inactive. Cependant, pour les besoins de cette étude, la population en âge de travailler couvre la tranche d'âge 14 à 64 ans.

- **Population active** : est considérée comme active, toute personne de 14 ans ou plus occupée ou en chômage ou cherchant un emploi pour la première fois
- **Personne occupée** : est toute personne ayant travaillé au moins une semaine (7 jours) de façon continue ou non au cours des trois derniers mois précédant le recensement
- **Secteur informel** : c'est un secteur d'unités de production dont l'activité est informelle
- **Activité informelle** : c'est toute activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal, par une personne en tant que patron ou à son propre compte
- **Rentier** : c'est une personne qui dispose d'une fortune et n'exerçant aucune activité économique et disposant de revenus provenant de ses propres biens ou placements (exemples : propriétaires de maisons mise sous location, rentier agricole, etc.), mais sans employer des travailleurs salariés.
- **Retraité** : personne ne travaillant plus et bénéficiant d'une pension du fait d'une activité antérieure. Les personnes, bénéficiant d'une pension d'invalidité et ne travaillant plus, sont classées également dans cette catégorie « Retraité »
- **Chômeur** : est une personne qui a travaillé au moins une fois dans sa vie et qui a perdu son emploi **avant la période de référence** mais qui est actuellement en quête d'un nouvel emploi.

Selon la définition standard du chômage contenue dans la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la 13^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (13^{ème} CIST), tenue en octobre 1982 à Genève, les « chômeurs » comprennent toutes les personnes

ayant dépassé un âge spécifié (fixé à 14 ans en Mauritanie) qui au cours de la période de référence (7 derniers jours) étaient : (i)- « Sans travail », c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ; (ii)- « disponibles pour travailler » dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence et (iii)- en âge de travailler.

Mais cette définition ne s'applique que dans le cas des enquêtes spécifiques sur l'emploi. Dans le cadre du RGPH, le chômage est appréhendé sur la base des déclarations des personnes interrogées, on peut donc ne pas respecter la définition standard au sens du BIT. Il faut distinguer deux catégories de chômeurs (i)- les chômeurs ayant déjà travaillés et cherchent du travail et (ii)- les chômeurs à la recherche de leur 1^{er} emploi.

- **Taux de chômage** : est le rapport entre la population au chômage et la population active correspondante
- **Ménagère** : elle est la femme qui s'occupe uniquement des travaux ménagers et des enfants sans en tirer un revenu
- **Cherche 1^{er} emploi** : toute personne en quête du premier emploi
- **Handicap** : est « le désavantage résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle »
- **Handicapé** : Toute personne atteinte d'une déficience congénitale (par exemple malformation) ou acquise par accident ou par maladies

1.5. Traitement des données

Les données actuellement publiées décrivent la population résidente en Mauritanie, c'est-à-dire la population qui y vit habituellement depuis au moins six mois ou qui a l'intention d'y vivre pour au moins six mois.

Après la saisie des données et l'apurement, une tabulation des données a permis de dénombrer 3.537.368 personnes vivant dans 574.872 ménages ordinaires et 806 ménages collectifs.

Sur la base du plan d'analyse retenu, les tableaux ont été produits selon les normes et standards par l'ONS au profit des analystes.

1.6. Analyse des résultats

Cette phase capitale du processus s'est basée sur un plan d'analyse bien détaillé, des orientations claires sur l'élaboration de chaque rapport thématique et l'identification des personnes-ressources susceptibles de contribuer efficacement à l'exploitation des résultats issus du recensement.

Un atelier de lancement de cette importante phase du RGPH a été organisé à l'intention de l'équipe pluridisciplinaire des personnes-ressources chargées de l'élaboration des rapports thématiques. Ce premier atelier qui a eu pour objectif principal de procéder au lancement de l'élaboration des rapports thématiques, vise plusieurs objectifs spécifiques :

- Familiariser les personnes-ressources ou analystes sur la méthodologie d'élaboration du plan d'analyse ;
- Valider le plan d'analyse du RGPH proprement dit ;
- Produire les plans détaillés de chaque chapitre ;
- Produire la liste complète des tableaux relatifs à chaque rapport thématique ;
- Assurer la cohérence de l'ensemble des chapitres ;
- Partager les modalités pratiques d'élaboration des rapports thématiques.

Plusieurs dispositions techniques ont été prises par l'ONS pour garantir la qualité et le respect des normes de rédaction des rapports thématiques :

- Chaque rapport thématique est élaboré par un binôme constitué en général d'une personne-ressource extérieure et d'un cadre de l'ONS.
- Des critères de sélection ont été utilisés pour sélectionner les personnes-ressources : il s'agit notamment, outre les cadres de l'ONS, de personnes capables d'analyser et de rédiger les rapports d'analyse, comme les démographes, statisticiens, planificateurs, économistes, sociologues, enseignants-chercheurs ou universitaires. Un minimum de 10 ans d'expérience est requis pour être membre du panel des personnes-ressources.
- Un contrat de travail a été signé par chaque personne-ressource extérieure à l'ONS pour faciliter le suivi du travail accompli avec des TDRs précis de consultation.

- *Par ailleurs, un Comité de Lecture des rapports a été mis en place, constitué de hauts cadres de l'administration, dont les compétences sont avérées en la matière. Enfin, un Comité de traduction des rapports thématiques en arabe ou français a été également mis sur place en tenant compte des expériences de l'ONS en la matière.*

Sur cette base, quinze rapports thématiques, un répertoire des localités habitées en Mauritanie et un rapport sur l'évaluation des données ont été élaborés. Il est également prévu des monographies par wilaya et grandes villes du pays ainsi que l'élaboration d'un atlas démographique sur la base de la distribution des indicateurs selon la structure administrative du pays. Le présent document constitue donc un résumé synthétique des rapports thématiques.

2. RÉPARTITION SPATIALE, STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

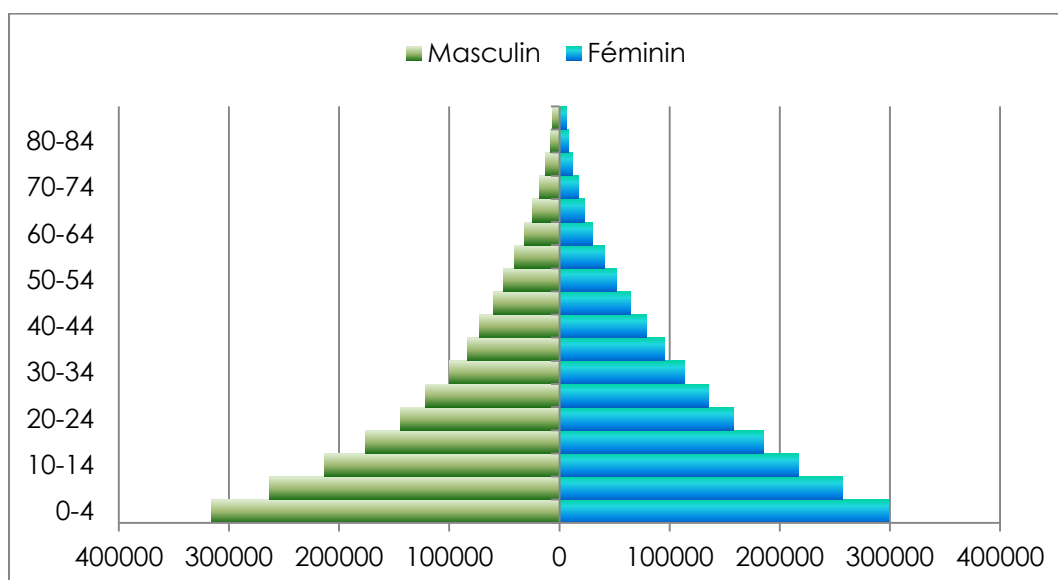
2.1. Structure par sexe et par âge de la population

La population mauritanienne s'élève à 3.537.368 personnes, à dominance féminine et très jeune...

Au RGPH 2013, l'effectif total de la population mauritanienne s'élève à 3.537.368 personnes, dont 1.794.294 femmes (soit 50,7%) et 1.743.074 hommes (soit 49,3%) avec un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes.

La population mauritanienne se caractérise par sa jeunesse : plus de 30% de la population a moins de 10 ans, tandis que les moins de 15 ans représentent 44,2% de la population, la tranche 15-59 ans représente 50,2% et la population de 60 ans et plus seulement 5,6%. L'âge moyen est de 22 ans pour l'ensemble du pays. Il est de 23 ans en milieu urbain, de 21 ans en milieu rural et 23 ans chez les nomades.

Figure 1 : Pyramide des âges quinquennaux de la population au RGPH 2013



2.2. Répartition spatiale de la population

La majorité de la population est composée de ménages ordinaires (99,5%)

La population dénombrée vit dans deux types de ménages; les ménages ordinaires et les ménages collectifs. On compte pour l'ensemble du pays 574.872 ménages ordinaires qui regroupent 3.517.944 habitants, soit 99,5% de la population totale, et 806 ménages collectifs pour 19.424 personnes, soit 0,5% de la population totale

Avec une disparité entre les wilayas

Nouakchott renferme plus du quart (27,1%) de la population résidente à l'échelle nationale. Les wilayas du Hodh Chargui (12,2%), du Gorgol (9,5%), de l'Assaba (9,2%), du Brakna (8,8%) du Hodh El Gharbi (8,3%), du Trarza (7,7%) et du Guidimagha (7,5%) viennent respectivement après Nouakchott et leur poids démographique est non négligeable. Les wilayas de Dakhlet Nouadhibou (3,5%), Tagant (2,3%), Adrar (1,8%), Tiris zemmour (1,5%) et Inchiri (0,6%) constituent les zones les moins peuplées du pays.

Avec 3,4 habitants au km², la Mauritanie apparaît comme l'un des pays les moins densément peuplés d'Afrique

Répartie sur un territoire de 1.030.700 km², la population mauritanienne connaît une densité globale de population de 3,4 habitants au kilomètre carré. Cette moyenne nationale cache des disparités régionales non négligeables. Les wilayas situées dans la région du fleuve présentent les plus fortes densités après la zone Nouakchott. Il s'agit des wilayas du Guidimagha et Gorgol qui affichent une situation exceptionnelle, avec une densité respective de 25,9 habitants par km² et 24,7 habitants par km². Le Brakna et l'Assaba ont une densité beaucoup moins élevée (9,2 et 8,9 habitants/km² respectivement), tandis que les wilayas situées en zone désertique (Tiris zemmour, Inchiri, Tagant, Adrar) sont les moins densément peuplées, avec une densité inférieure à 1 habitant/km².

Une croissance démographique sensiblement rapide

Comparativement aux recensements précédents, la Mauritanie connaît un dédoublement de sa population en 25 ans. Entre 1988 et 2013, la population

est en effet passée de 1.864.236 à 3.537.368 habitants, après avoir été de 2.508.159 en 2000, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,77%.

Une forte disparité de croissance démographique s'observe entre les Wilayas

L'évolution de la population de la Mauritanie présente une disparité régionale tenant compte des avantages comparatifs selon la Wilaya. En effet, les wilayas peuvent être classées en plusieurs groupes :

- Les Wilayas à fort taux de croissance intercensitaire : Nouakchott (4,36%), Inchiri (4,32%), Nouadhibou (3,57%), Hodh Chargui (3,43%) et Guidimagha (3,28%) ;
- Les Wilayas à taux de croissance intercensitaire moyen : Hodh El Gharbi (2,63%), Gorgol (2,62%), Assaba (2,39%) ;
- Et les Wilayas à très faible croissance : Tagant (0,44%), Trarza (0,14%) et Adrar (-0,84%).

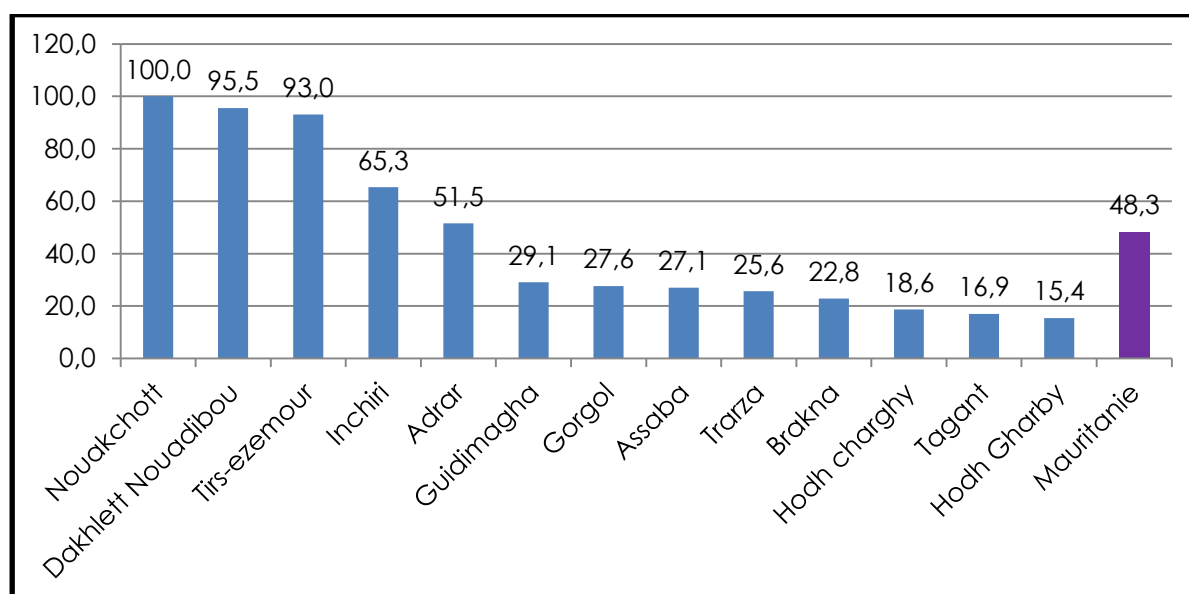
Le premier groupe est caractérisé par de fortes migrations de population dues à une attraction liée à l'activité économique ; c'est le cas de l'Inchiri qui abrite le site minier de Tasiast et MCM, Nouadhibou avec la concentration des activités halieutiques et la création récente de la Zone Franche ; tandis que la Wilaya de Hodh Chargui renferme le site des réfugiés maliens avec près 47.000 personnes. A ces Wilayas s'ajoute la capitale politique Nouakchott qui absorbe plus du quart de la population du pays.

Près de la moitié de la population vit en milieu urbain (48,3%)

Le taux d'urbanisation global se situe à 48,3%. La population urbaine s'élève à 1.710.103 habitants avec de fortes disparités régionales.

La ville de Nouakchott abrite à elle seule plus de la moitié de la population urbaine (56%) tandis qu'elle représente 76,6% de la population des villes principales répertoriées. Mis à part Nouakchott, le taux d'urbanisation varie de 95,5% à Nouadhibou à 15,4% dans le Hodh El Gharbi. Suivent les Wilayas de Tiris Zemmour (93%) et de l'Inchiri (63%).

Figure 2 : Taux d'urbanisation selon la Wilaya



La répartition de la population des villes de plus de 32.000 habitants permet d'identifier six villes principales (Nouakchott, Kiffa, Kaédi, Rosso, Nouadhibou et Zouerate), qui regroupent 73,1% de la population urbaine en 2013.

Une population nomade inégalement répartie et en forte décroissance

A l'instar d'autres pays africains ayant une partie saharienne de leur territoire, la Mauritanie comporte deux types de population : les sédentaires et les nomades. La distinction entre les deux types de population lors des recensements est fondée à la fois sur la nature des lieux habités ainsi que sur la durée de résidence dans un même lieu.

Tableau 1 : Taux de nomadisme selon les Wilayas en 2000 et 2013

Wilaya	Population nomade en 2000	Taux de nomadisme en 2000	Population nomade en 2013	Taux de nomadisme en 2013
Hodh Chargui	35 707	12,7	16 639	3,86
Hodh El Gharbi	20 386	9,6	8 831	3
Assaba	11 679	4,8	8 574	2,63
Gorgol	4 466	1,8	3 531	1,05
Brakna	18 447	7,5	8 524	2,73
Trarza	15 558	5,8	8 213	3,01
Adrar	5 984	8,6	3 905	6,23
Dakhlet Nouadhibou	1 702	2,1	0	0
Tagant	6 293	8,2	3 358	4,15

Wilaya	Population nomade en 2000	Taux de nomadisme en 2000	Population nomade en 2013	Taux de nomadisme en 2013
Guidimagha	3 458	1,9	1 617	0,61
Tiris Zemmour	2 398	5,8	2 056	3,86
Inchiri	2 314	20,1	1 080	5,5
Nouakchott	0	0	0	0
Ensemble	128 392	5,1	66 328	1,88

En 2013, la population nomade s'élevait à 66.328 personnes contre 128.392 observée en 2000, soit une tendance baissière très forte de -5,3% par an sur la période intercensitaire. Cette baisse s'explique par l'aggravation de la désertification qui contraint une grande partie des nomades à la sédentarisation en zone rurale ou dans les centres urbains.

La population nomade est très inégalement répartie entre les différentes wilayas. D'une façon générale, on la trouve surtout dans les wilayas les plus arides du pays. Ces zones sont plus propices au mode de vie nomade basé sur les activités pastorales de transhumance.

La tendance baissière observée au niveau de la population nomade est valable dans toutes les wilayas du pays. Elle est très prononcée dans les deux Hodh, dans le Tagant et dans la wilaya de l'Assaba.

2.3. Etat matrimonial et nuptialité

L'âge moyen au premier mariage est de 32,1 ans pour les hommes contre 26,3 ans pour les femmes

La structure matrimoniale de la population de 10 ans et plus en 2013 se présente comme suit : 45% de célibataires, 44% environ de mariés, 7% de divorcés et un taux de veuvage de 3%. Cette structure varie selon le sexe et le milieu de résidence.

La courbe des célibataires et des mariages montrent que les mariages surviennent dans les tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans chez les femmes et à partir de 25 ans pour les hommes. A 35 ans, 54,2% des femmes sont déjà mariées contre 27,6% des hommes. Entre 20 et 45 ans, 70% des mariages ont déjà eu lieu : 75% des femmes sont déjà mariées contre 64% des hommes.

En ce qui concerne la précocité du mariage, le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il augmente avec l'âge progressivement pour atteindre 29% environ à l'âge de 20 ans.

Un régime matrimonial marqué par une prédominance de la monogamie

Le taux de polygamie est de 9,9% dans l'ensemble avec d'importantes variations entre hommes et femmes : 5,6% chez les hommes et 13,6% parmi les femmes ; soit une prédominance de la monogamie : 90 % en moyenne des mariés sont en union monogame (86,4% des femmes contre 94,4% des hommes).

La polygamie varie aussi sensiblement selon la wilaya en passant d'un taux faible au Tagant (1,8%) à un taux très élevé au Guidimagha qui dépasse les 29%. Il y a lieu de remarquer que les taux les plus élevés de polygamie s'observent dans la zone fleuve (Guidimagha, Gorgol, Brakna et Trarza) où on trouve la quasi-totalité de la population négro-mauritanienne.

3. DYNAMIQUE DE LA POPULATION

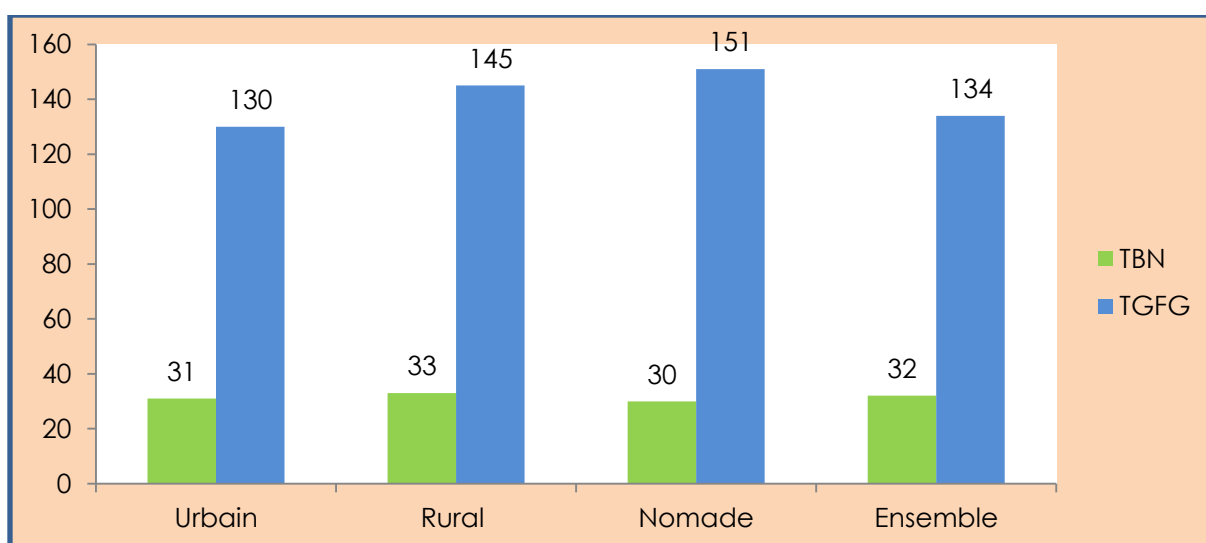
3.1. Natalité et Fécondité

Treize (13) naissances en moyenne surviennent en Mauritanie par heure

Le taux brut de natalité (nombre de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants) s'élève à 32‰ pour l'ensemble du pays, soit environ 114.400 naissances pour les 12 derniers mois précédant le recensement. Selon le milieu de résidence, il est plus élevé en milieu rural (33‰) qu'en urbain (31‰) ou en milieu nomade (30‰).

Les variations régionales de la natalité indiquent une disparité des taux bruts de natalité entre les wilayas atteignant 15 points (différence entre le niveau de natalité le plus élevé enregistré dans la wilaya de Guidimagha (41 ‰) et son niveau le plus faible relevé dans la wilaya de l'Inchiri (26‰).

Figure 3 : Taux brut de natalité et taux global de fécondité générale en 2013



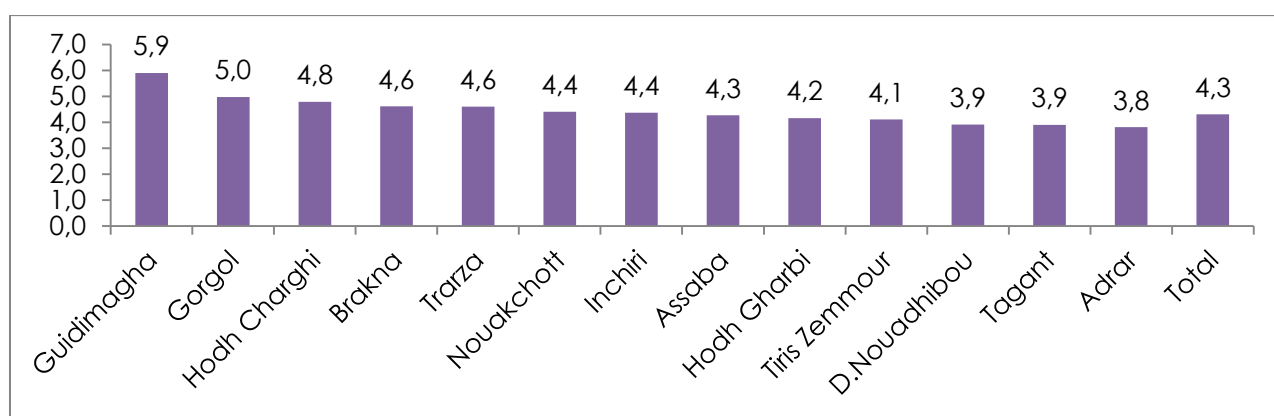
En moyenne, une femme de 15-49 ans a 4,3 enfants

La Mauritanie a amorcé une transition démographique en ce qui concerne la fécondité : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme de 15-49 ans au terme de sa vie féconde, est passé de 5,0 enfants en 2000 à 4,3 enfants en 2013.

Par rapport à la wilaya, l'analyse des résultats montre que le Guidimagha (avec 5,9 enfants par femme), le Gorgol (5 enfants par femme), le Hodh Chargui (4,8 enfants par femme), le Brakna et le Trarza (4,6 enfants par femme) affichent les ISF les plus élevés.

L'analyse différentielle selon le niveau d'instruction indique que le nombre moyen d'enfants par femme diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction. Les femmes qui ont atteint le niveau secondaire ou plus ont 3,2 enfants en moyenne, contre 4,1 pour celles de niveau primaire et 4,7 pour celles n'ayant jamais été à l'école.

Figure 4 : Indice synthétique de fécondité par Wilaya (nombre d'enfant par femme)



L'analyse de la fécondité des personnes à risques mesurée par la fécondité précoce et la fécondité tardive montre que dans l'ensemble, 9% des adolescentes âgées de 10-19 ans sont déjà mères avec des disparités selon les milieux de résidence (7,3% en milieu urbain, 10,5% en milieu rural et 10,6% en milieu nomade). De même, 0,6% des femmes de 35-49 ans ont eu des enfants au cours des 12 derniers mois précédant le dénombrement (0,1% en milieu nomade, 0,5% urbain et 0,7% en milieu rural).

3.2. Mortalité

Une mortalité encore élevée mais en baisse

En 2013 sur 1000 habitants 11 personnes décèdent annuellement, soit un taux brut de mortalité de 10,9 % pour l'ensemble de la Mauritanie. Ce taux est

inférieur à celui enregistré au RGPH 2000 (11,6‰). Il est plus élevé chez les hommes (11,3‰) que chez les femmes (10,4‰). Ces niveaux sont également inférieurs à ceux obtenus en 2000 (respectivement 12,0‰ et 11,1‰). En tenant compte du milieu de résidence, cet indicateur est de 11,6‰ en milieu rural contre 10,3‰ en milieu urbain. L'indicateur est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le sexe : le risque de décéder est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

A la naissance, un mauritanien espère vivre pendant 60,3 ans

En ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance, elle est de 60,3 ans au niveau national. Les femmes espèrent vivre plus longtemps que les hommes : 61,8 ans pour le sexe féminin contre 58,3 ans pour le sexe masculin, soit un écart au profit du sexe féminin de 3,5 ans. Quand on fait intervenir le niveau de résidence, on observe que l'espérance de vie à la naissance en milieu urbain est plus élevée que celle en milieu rural (62,2 ans contre 57,6 ans), soit un écart de 4,6 ans. Elle est encore plus faible en milieu nomade (54,2 ans) certainement en raison des conditions climatiques et environnementales plus difficiles dans ce milieu.

Les enfants de moins de 5 ans jouissent globalement d'une meilleure santé, mais des efforts restent à fournir au vu des résultats de 2013

D'une façon globale, le risque de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire est de 115 ‰ : plus d'un enfant né vivant sur dix meurt avant l'âge de 5 ans. Du point de vue du sexe, on observe une surmortalité plus élevée chez les garçons que chez les filles, comme dans la plupart des populations : entre la naissance et le cinquième anniversaire, le quotient de mortalité des garçons est estimé à 125 ‰, soit près de 21 ‰ plus élevé que chez celui des filles (103 ‰). Au cours de la première année, la mortalité des garçons (78 ‰) est 18% supérieure à celle des filles (66 ‰). Cet écart est de 27% entre le premier et le cinquième anniversaire (51 ‰ pour les garçons contre 40 ‰ pour les filles).

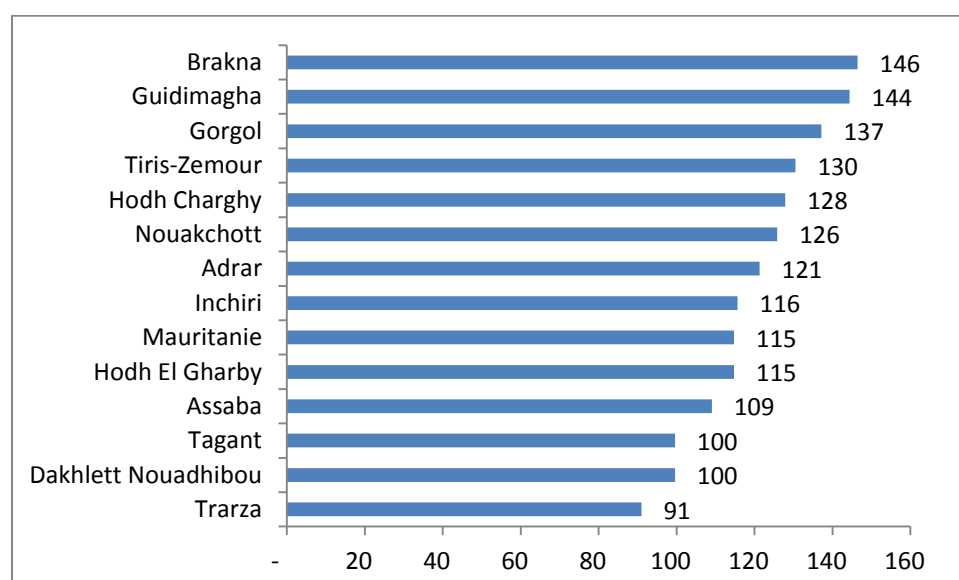
Tableau 2 : Tendance de la mortalité des enfants (‰)

Opérations	Mortalité des enfants		
	Infantile 1q0	Juvenile 4q1	Infanto-juvenile 5q0
RGPH2, 1988	124	66	-
MMCHS, 1990-1991	95	46	137
RGPH3, 2000	82	34	116
EDS, 2000-2001	74	46	116
MICS4, 2011	75	-	118
RGPH4, 2013	72	46	115

La comparaison des données issues de plusieurs sources retrace les tendances de la mortalité des enfants. Ces sources font observer une baisse globale de la mortalité infantile et juvénile entre 1988 et 2013. Toutefois, des incohérences apparaissent également à travers ces données. En effet, depuis les années 1990, soit sur plus de deux décennies, la mortalité juvénile a évolué en dents de scie, entre 34 ‰ et 46 ‰, alors que la mortalité infantile passe de 95‰ à 72‰. En conséquence sur la même période, la mortalité infanto-juvénile est passée de 137 ‰ à 115 ‰, soit une baisse sensible de seulement 19 %.

Lorsqu'on s'intéresse à la variation entre wilayas de la probabilité de mourir entre la naissance et le cinquième anniversaire (5q0), seuls quatre wilayas sur treize ont des niveaux nettement inférieurs à la moyenne nationale : Trarza (91‰), Nouadhibou et Tagant (100‰) et Assaba (109‰). Les niveaux les plus élevés s'observent dans les wilayas du Brakna (146‰), Guidimagha (144‰), Gorgol (137‰), Tiris Zemour (130‰) et du Hodh Charbi (128‰).

Figure 5 : Quotient de mortalité infanto-juvénile selon la Wilaya en (‰)



3.3. Migrations internes et internationales

Les tendances migratoires entre wilayas s'inscrivent dans une logique de dynamique impulsée par les zones d'activité agricole ou minière et par les opportunités offertes par certaines villes.

Par rapport aux wilayas, les résultats montrent que deux wilayas seulement du pays présentent une population sédentaire composée en majorité de migrants durée de vie : Inchiri (53,6%) et Dakhlett Nouadhibou (52,1%). Cette dernière garde le même statut que par le passé et notamment en 2000. L'Inchiri, jadis bassin d'émigrations du pays, présente un nouveau visage : elle est devenue une zone de plus en plus convoitée du fait des travaux de recherches minières autorisés par l'Etat mauritanien, à des sociétés étrangères depuis quelques années.

En outre, Nouakchott (capitale politique et administrative du pays) et le Tiris Zemmour (zone d'exploitations minières) présentent aussi des proportions non négligeables de migrants durée de vie, soient respectivement près de 47% et 40,6%.

La répartition des migrants récents entre les wilayas établie selon la wilaya de résidence antérieure, montre globalement que la grande majorité des migrants récents, s'installent généralement à Nouakchott et ce, dans 3 cas au moins sur 5.

Ces résultats globaux semblent se généraliser au niveau de toutes les wilayas. En effet, plus de 50% des sortants récents de chaque wilaya s'installent systématiquement à Nouakchott. L'on pourrait penser que cette situation de fait, s'expliquerait d'une part, par l'important rôle joué par Nouakchott, dans les domaines politiques, administratifs et économiques du pays et d'autre part, par l'environnement favorable et les possibilités diverses qu'elle offre. Et par conséquent, elle est devenue, aux yeux des migrants, l'Eldorado à convoiter.

La wilaya du Trarza offre la plus forte proportion de ses derniers migrants sortants (90,8%) à Nouakchott. Elle est suivie entre autres, des wilayas du Hodh Chargui (84,7%), du Hodh El Gharbi (84%), du Gorgol (82,6%) et de l'Inchiri (80,5%).

Un volume important d'immigration et d'émigration internationales

Le volume des immigrants (mauritaniens et étrangers) s'établit à 704 334 personnes en Mauritanie. Ils sont composés de 55% d'hommes contre 45% de femmes. Plus de 3 immigrants sur 5 résident à Nouakchott. Nouadhibou et le Hodh Chargui représentent respectivement 9% et 8% environ. La grande majorité des immigrants (30% environ) sont relativement jeunes (20 à 34 ans).

Par rapport aux langues comprises par les immigrants, le français se place en tête (près de 14%) puis l'arabe (près de 3%) en seconde position. S'agissant des langues nationales, le wolof reste dominant (environ 2%). Il est suivi respectivement par le Poular (1,56%) et le Soninké (0,39%).

Le volume global des émigrants mauritaniens s'établit à 47 180 dont près de 88% d'hommes et 12% de femmes. Le grand groupe d'âge composé relativement de jeunes (20-34 ans), notamment ceux qui s'apprêtent le plus à l'activité et au travail est dominant. Ce groupe représente plus de 47% des émigrants mauritaniens. Vient ensuite la tranche d'âge 15-19 ans (plus de 9%). Les effectifs se dégradent chez les enfants mais aussi au fur et à mesure que l'on monte au niveau de la pyramide des âges.

Par rapport au motif du départ, le principal mobile de ces émigrations semble être la recherche du travail (37% environ). Ils sont suivis de ceux évoquant « le lieu de travail » (plus de 29%). Enfin, les motifs des « études » et de « regroupement familial » sont signalés respectivement à hauteur de 14% et de plus de 12%.

3.4. Personnes étrangères vivant en Mauritanie

Une communauté étrangère résidente faiblement représentée mais en forte croissance

En 2013, on recense 88.661 personnes d'origine étrangère : soit 2,5% de la population résidente en Mauritanie. Par sexe, 54,6% des étrangers sont des hommes et 45,4% sont des femmes.

Au RGPH de 2000, 34.481 personnes étrangères avaient été dénombrées soit une croissance annuelle de plus de 12%.

L'effet de voisinage est très remarquable au sein de cette population : les sénégalais représentent 19,9 % et les maliens plus de 68%, alors que l'Algérie, le Maroc représentent respectivement 0,2% et 1,4%. Au total, 97,3% de ces personnes d'origine étrangère sont des africains et les asiatiques et les européens ne représentent respectivement que 1,5% et 0,8%.

Tableau 3 : Répartition de la population totale résidente selon la nationalité et le sexe

Nationalité	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Mauritanie	1 694 639	1 754 068	3 448 707
Pays frontaliers			
Algérie	72	64	136
Maroc	659	558	1 217
Mali	31 016	29 589	60 605
Sénégal	10 446	7 200	17 646
Autres pays Arabes	718	385	1 103
Autres pays Africains	4 283	1 983	6 266
Europe	450	253	703
Reste du monde	791	194	985
Total Etranger	48 435	40 226	88 661
Ensemble	1 743 074	1 794 294	3 537 368

Au moment du dénombrement, le Camp de Mberra regroupait une forte proportion de réfugiés

Évaluée à 46873 personnes au RGPH 2013, la population des réfugiés de Mberra représente à elle seule 52,9% de la population totale des personnes étrangères vivant en Mauritanie et près de 92,4% des personnes étrangères résidant dans le Hodh Chargui. Les enfants de moins de 15 ans représentent 48,2% des réfugiés maliens du camp de Mberra installés en Mauritanie.

Par ailleurs, les réfugiés de 15-59 ans représentent environ 45,2% et les plus de 60 ans 6,6%. La répartition par sexe montre également que plus de la moitié des réfugiés sont des femmes : 53% contre 47% d'hommes.

Ainsi, au sein du Camp, les ménages dirigés par des femmes sont plus nombreux que ceux dirigés par des hommes. En effet, près de 55% des ménages sont dirigés par des femmes contre 45% dirigés par des hommes. Cette situation s'explique par l'exode des populations, constitué généralement par les femmes et les enfants en temps de conflit.

4. CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET ÉCONOMIQUES

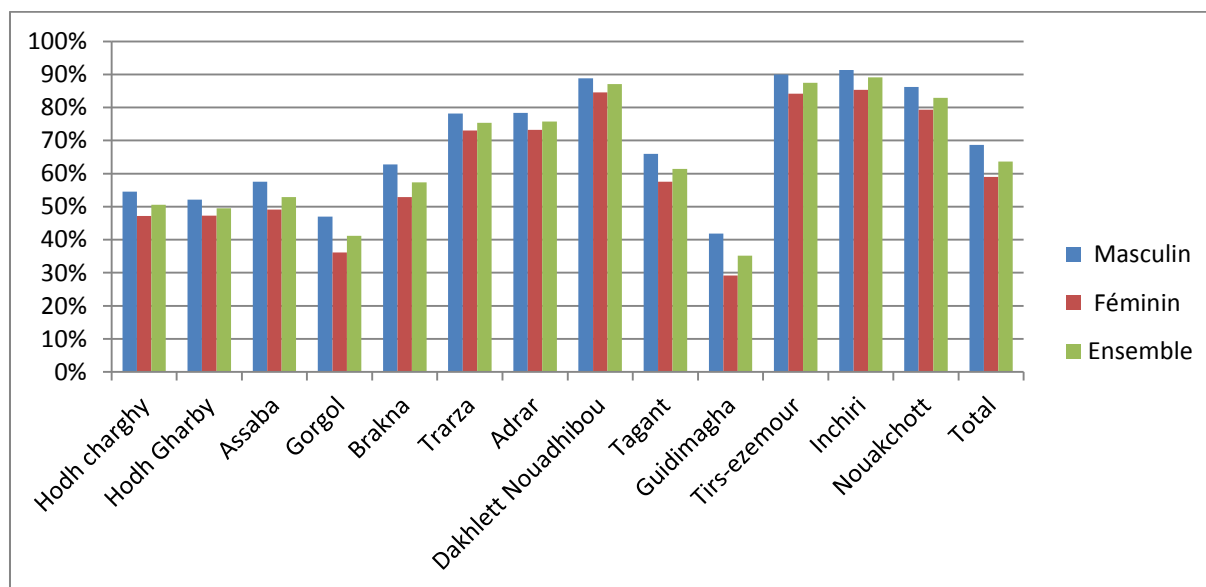
4.1. Alphabétisation, instruction et fréquentation scolaire

Un taux d'alphabétisation en nette progression entre 1988 et 2013

Les actions en faveur de l'alphabétisation ont permis de réduire sensiblement le taux d'analphabétisme à tous les niveaux. En effet, le taux d'alphabétisation est passé de 53,1% en 2000 à 64% en 2013. Il était de 38,5 % en 1988. On note toutefois, un déséquilibre suivant le sexe en faveur des hommes : le taux d'alphabétisation des hommes est de 69% et celui des femmes est de 59%, soit un indice de parité de 0,86.

Les niveaux les plus faibles sont observés dans les wilayas du Guidimagha (35%), du Gorgol (41%), du Hodh El Gharbi (49%), du Hodh Chargui (51%), de l'Assaba (53%) et du Brakna (57%). Dans l'Inchiri, Dakhlett Nouadhibou Tiris Zemmour, Nouakchott, Adrar et au Trarza, on observe les taux les plus élevés. Dans toutes les wilayas, les femmes sont plus faiblement représentées.

Figure 6 : Taux d'alphabétisation selon le sexe et la wilaya de résidence



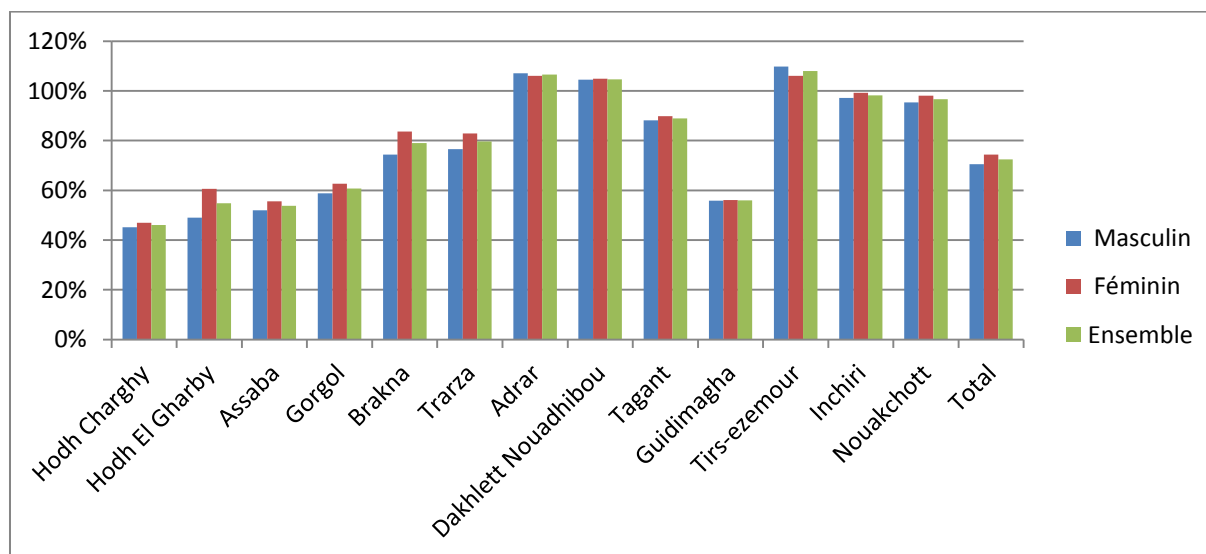
Les populations résidant en milieu nomade sont plus touchées par l'analphabétisme que celles vivant en milieu urbain ou rural : plus de 66% des nomades sont analphabètes contre 52% en milieu rural et 21% dans l'urbain.

Une scolarisation en forte progression mais des efforts persistants restent à fournir dans plusieurs wilayas du pays.

L'amélioration de l'offre scolaire par des efforts de construction, d'équipement, de recrutement et de formation du personnel enseignant a permis de faire progresser considérablement la scolarisation des enfants mauritaniens d'une façon générale et d'une façon particulière celle des filles. Les résultats sont manifestes au niveau de la parité au fondamental, et les écarts entre filles et garçons sont considérablement réduits au secondaire.

En effet, les données montrent que 64,7% de la population âgée de 6 ans et plus ont fréquenté ou fréquentent encore le primaire. Le Taux Brut de Scolarisation au primaire est actuellement de 72%, soit une augmentation de 28 points par rapport à 1988 et 4 points à partir du RGPH de 2000 : 74% chez les filles contre 70% pour les garçons.

Figure 7 : Taux brut de scolarisation des 6-11 ans au primaire selon le sexe et la Wilaya



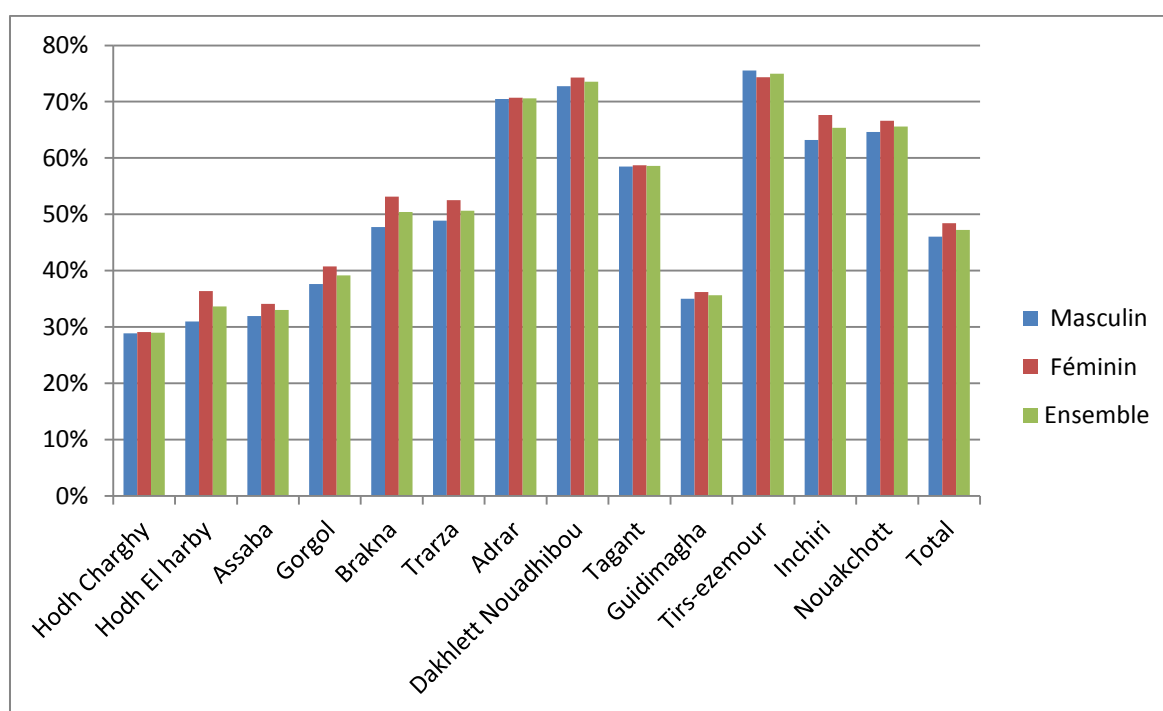
Dans le secondaire, le TBS se situe à 31%, soit une augmentation de 7 points par rapport au RGPH de 2000. L'écart est ici plus en faveur des garçons, 31% contre 29%.

Le groupe des wilayas de Tiris Zemmour, Adrar, Nouadhibou, Inchiri, Nouakchott, Tagant, Trarza et Brakna a des TBS largement supérieurs à la moyenne nationale, qui varient entre 107% et 79%. Les taux les plus faibles

sont enregistrés dans le Hodh Chargui (46%), l'Assaba (54%), le Hodh El Gharbi (55%), le Guidimagha (56%) et le Gorgol (61%). Dans presque toutes les wilayas, au fondamental, le TBS des filles est supérieur à celui des garçons.

Quant au Taux net de Scolarisation, il est de 47% dans le fondamental (48% pour les filles contre 46% pour les garçons). Les disparités selon le milieu de résidence observées pour le TBS sont pratiquement identiques pour le TNS.

Figure 8 : Taux net de scolarisation des 6-11 ans selon le sexe et la wilaya



4.2. Caractéristiques économiques de la population

Un potentiel humain important à dominance masculine, jeune et résidant plus en milieu urbain

Selon les résultats du recensement de 2013, la population en âge de travailler (14-64 ans) qui constitue la main-d'œuvre potentielle disponible dans l'économie nationale est estimée à 1 909 936 individus. Cette population reste principalement très jeune avec plus de 63% qui sont âgées de moins de 34 ans.

Quant à la population active, elle est estimée à 841 882 individus, soit environ 44% de la population en âge de travailler. La population active reste

majoritairement masculine, résidant à 58,8% en milieu urbain avec une forte concentration au niveau des grands centres urbains. Pour ce qui est de la population active rurale, les données montrent que 46,1% sont âgées entre 14 et 29 ans alors qu'en milieu urbain 56% de la population active reste âgée entre 20 et 39 ans. Selon l'âge, la population active est relativement jeune avec 67,7% qui sont âgés entre 14 et 39 ans. Selon le niveau de formation, 54,3% de la population active n'a pas fréquenté l'enseignement moderne dont 30% sans aucun niveau de formation.

La population inactive est évaluée à 1 477 909 individus composée principalement de femmes (68,8%). Selon l'âge, la population inactive reste très jeune avec plus de 70% qui sont âgées de moins de 35 ans. Selon le sexe, la population masculine inactive reste plus jeune avec plus de 75% qui sont âgées de moins de 30 ans. Alors que la population féminine inactive âgée de moins de 30 ans représente environ 58,4% des femmes.

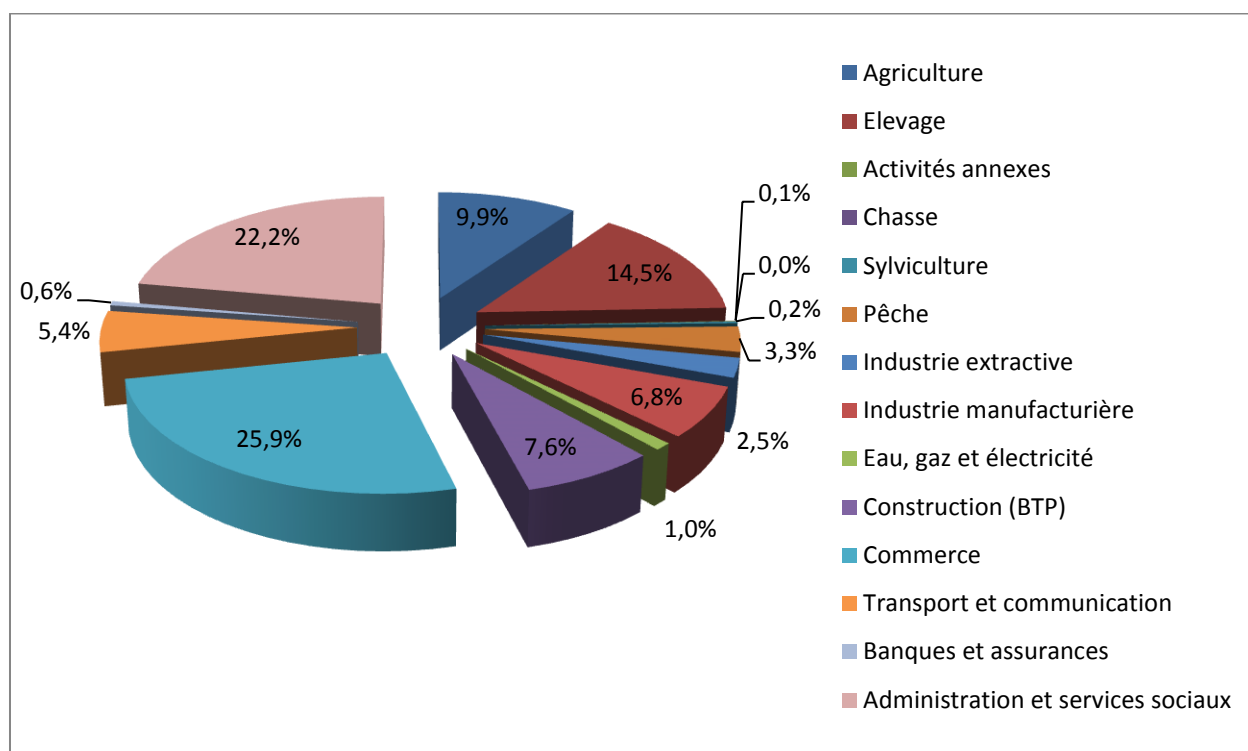
Par rapport au niveau d'instruction, seule 45% de la population inactive a fréquenté l'enseignement moderne. Selon le niveau de d'instruction, seuls 3% de la population inactive a atteint le niveau supérieur. Parmi la population inactive 51% sont des jeunes âgés entre 14 et 35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif ni occupés en grande partie des jeunes filles.

Une population active occupée dominée par l'activité agricole et les indépendants

Le taux d'occupation représente la part de la population active occupée dans la population en âge de travailler dans une économie donnée. Il permet de cerner la participation au marché du travail et le niveau d'accès à l'emploi comme facteur déterminant dans la lutte contre la pauvreté.

Selon les résultats issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, ce taux est estimé à 32% avec de fortes disparités entre les wilayas. Par milieu de résidence, le taux d'occupation est plus élevé en milieu urbain (36,5%) en raison de la concentration des activités économiques dans des pôles réduits. En milieu urbain, Nouakchott (38,5%) et Nouadhibou (46,3%), affichent des taux relativement élevés en comparaison à la moyenne nationale. En milieu rural par contre le taux d'occupation le plus élevé a été enregistré en Inchiri (70,3%) et au D. Nouadhibou (51,5%).

Figure 9 : Branches d'activités économiques



L'activité économique demeure dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche (28%), le commerce (26%), l'administration et les services sociaux (22%) et les activités de construction des bâtiments et travaux publics (7,6%). Par contre, les activités de pêche (3,3%), industrie extractive (2,5%) et les industries manufacturières (6,8%) génèrent des emplois relativement faibles comparativement aux préjugés.

Les femmes occupées sont principalement réparties entre les services d'administration (33%), le commerce (33%) ou les activités de transformations (13%). Par contre, les hommes sont bien répartis entre les différents secteurs économiques même si le quart des hommes occupés sont dans des activités de commerce. En milieu urbain, la population occupée reste majoritairement dans les activités de commerce (33%) ou des services de l'administration (33%). En milieu rural par contre, les activités d'élevage (30%), de l'agriculture (30%) et du commerce (20%) occupent l'essentiel de la population.

Pour l'ensemble du pays, le secteur public n'occupe que 14,5% de la population active ; l'essentiel de la population est occupée par les activités privées comme travailleurs indépendants (patrons ou employeurs) ou salariés (62,1%) et de 18,5 % de salariés privés temporaires, soit 80,6 % de personnes exerçant une profession à leur propre compte.

5. MÉNAGES ET CONDITIONS D'HABITAT

5.1. Caractéristiques des ménages et chefs de ménage

Des ménages ordinaires de plus en plus nombreux, composés en moyenne de six personnes et constitués majoritairement de ménages nucléaires

Lors du quatrième recensement, il a été noté une prépondérance des ménages ordinaires : sur un total de 575.678 ménages recensés, les ménages ordinaires représentent 99%. Cette tendance a déjà été observée au RGPH 2000. Au total, 574.872 ménages ordinaires ont été recensés en 2013, avec une forte concentration dans les milieux urbain et rural qui représentent respectivement 48,3% et 49,6% de l'ensemble de la population recensée contre 2,2% seulement en milieu nomade.

De même, les ménages sont dirigés majoritairement par les hommes (64%) que par les femmes (36 %).

La taille moyenne des ménages ordinaires est de 6,2 personnes. Les ménages de taille comprise entre 3 à 4 personnes ou 5 à 6 personnes sont plus fortement représentés dans toutes wilayas sauf dans les wilayas du Brakna (24,8%), Gorgol (32,6%) et Guidimagha (46,2%) dans lesquelles les ménages de plus de 9 personnes sont dominants, conséquence du phénomène de la polygamie pratiquée dans ces wilayas.

L'analyse de la structure de la population suivant le lien de parenté fait ressortir une forte représentation des enfants dans les ménages. En effet, plus de la moitié des personnes résidant dans les ménages ordinaires ont le statut d'enfants du chef de ménage (50,2%). Les conjoints se retrouvent à une proportion de 10,5%, tandis que les parents (père ou mère) 9%, les petits enfants 7,7%, les autres parents 5,2%, et les nièces ou neveux 3,5%. Au total, la plupart des ménages sont constitués des personnes qui ont un lien direct avec le chef de ménage : 70% sont constitués des enfants du chef de ménage, des conjoints et des parents directs (père et mère).

L'analyse de la situation matrimoniale nous révèle une prédominance des chefs de ménage mariés quelque soit le sexe aussi bien en milieu urbain, rural que nomade.

L'enseignement du coran étant prioritaire par rapport aux autres enseignements, une grande partie de la population sont dans la catégorie

aucun enseignement ou bien enseignement coranique ou Mahadra quelque soit la wilaya avec un ensemble allant respectivement de 39,7% à 31,9% contre 12,8% pour le primaire et 9,9% pour le secondaire général.

La structure des ménages est largement dominée par les ménages élargis ou complexe et les ménages nucléaires avec enfants quelque soient le milieu de résidence, la wilaya et le sexe du chef de ménage :

- Les ménages de type nucléaire avec enfants et familles élargies dirigés par un chef de ménage homme représentent respectivement 46,2% et 40,2% ;
- Les femmes chefs de ménage se retrouvent considérablement dans des ménages de type monoparental nucléaire (33,1%) et le ménage de type monoparental élargi (29,3%) ;
- Le type de ménage isolé concerne généralement un chef de ménage relativement jeune (10 à 14ans).

5.2. Caractéristiques de l'habitat en Mauritanie

Une forte proportion de ménages propriétaires de leur logement

Au RGPH 2013, selon le statut d'occupation, les résultats révèlent au niveau national, que la forte majorité des ménages sont propriétaires des logements qu'ils occupent (environ 80,6%). Par rapport aux résultats du Recensement de 2000, la proportion des ménages propriétaires a connu une hausse modérée en 2013 : en passant de 78,8 % en 2000 à 80,6%. De même la proportion des locataires est assez modérée en passant de 12,5% en 2000 à 13,7% en 2013.

Cette situation pourrait trouver sa justification entre autres, dans l'impact des politiques d'habitat, menées par l'Etat depuis plusieurs années, celle-ci visant à assurer un toit pour chaque citoyen mauritanien en lui facilitant les modalités d'acquisition de terrain à usage d'habitation (parfois gratuitement). Face à cette politique sur l'habitat, il convient de constater que l'Etat ne loge quasiment plus ses employés (moins de 1%). Il faut souligner que la gratuité de logement existe aussi : 3,5% des ménages mauritaniens sont logés gratuitement soit par un proche ou par un ami.

Cette proportion de ménages propriétaires de logement varie d'environ 51% à Nouadhibou à 95% au Hodh El Gharbi. Nouakchott fait partie des wilayas où le taux est plus faible (59,4%) avec un fort taux de locataires (32%) avec

Nouadhibou (38,3%), caractéristiques des grandes villes africaines où la vie et les terrains sont plus chers.

Des conditions d'habitation en amélioration constante : quelques exemples...

Mode d'éclairage : dans l'ensemble, le mode d'éclairage le plus utilisé en Mauritanie est le réseau électrique. Il est utilisé par 41% des ménages. Ce type d'éclairage est suivi par l'utilisation de la torche (environ 38%). Par contre, le mode le moins utilisé reste la lampe à gaz (0,2%). Par rapport au milieu de résidence des ménages, l'on relève une différenciation dans le mode d'éclairage des logements. En milieu urbain, le mode d'éclairage le plus utilisé est le réseau électrique (environ 79%) tandis qu'en milieu rural, c'est la torche qui est généralement utilisée (environ 71%).

Mode d'approvisionnement en eau : au niveau national, le mode d'approvisionnement en eau pour boire le plus fréquent est l'adduction d'eau avec 27,1% des ménages disposant d'un branchement dans la maison ou dans la cour. L'eau transportée sur charrette est utilisée par 25% des ménages. Les puits non couverts représentent 22%.

De même, en cumulant l'utilisation de l'eau de fontaine dans le logement, dans la cour/parcelle, chez le voisin et les fontaines publiques, 38% de la population s'approvisionnent à une adduction d'eau.

L'examen du mode d'approvisionnement en eau pour boire selon le milieu, montre une différenciation : En milieu urbain, les ménages utilisant l'eau de charrette sont majoritaires (environ 40%), alors qu'en milieu rural, les puits non couverts sont les plus dominants (environ 41%).

Modes énergétiques de cuisson : l'utilisation du gaz est la plus fréquente au niveau national : environ 42% des ménages l'utilisent. Ce mode est suivi par l'utilisation du bois pratiquée par 36% des ménages. En revanche, le mode énergétique le moins utilisé est l'électricité (près de 3%).

Une modernisation de plus en plus poussée des matériaux de construction, avec l'utilisation du ciment pour les murs et le sol et le béton pour le toit

Au vu des résultats du RGPH 2013, l'on peut noter de façon globale que les mauritaniens ont une préférence pour les types d'habitation dits maisons ordinaires. Plus de la moitié des ménages (environ 57%) sont logés dans ces types d'habitation. En outre, les types d'habitation dits Case/Hutte/Hangar

occupent la deuxième place avec une proportion de près de 34% des ménages. En milieu urbain, les maisons ordinaires font 71% alors qu'en milieu rural, un peu plus de la moitié des ménages est plutôt porté sur les types d'habitation dits 'cases/hutte/Hangar' (52%).

En ce qui concerne les toits d'habitation, la grande partie est faite en zinc ou en béton, soit respectivement 24,5% et 24%. En revanche, les habitations dont le toit est en tôle de ciment restent les moins fréquentes (environ 3%). En milieu urbain, la forte majorité des habitations dispose de toits en béton (un peu plus de 42%), alors en milieu rural les habitations à toit de tissu ou de bâche sont dominantes (plus de 31%).

Quant au matériau utilisé pour le mur, plus de 47% des ménages ont utilisé le ciment. Les habitations dont les murs sont en banco occupent la seconde place (environ 18%). En revanche, les habitations dont les murs sont en pierre, sont quasiment rares (3%). En milieu urbain, les murs des habitations sont généralement en ciment (environ 70%) tandis qu'en milieu rural, ils sont en banco (environ 29%).

6. CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES SPÉCIFIQUES

Une population vulnérable importante avec des problèmes spécifiques : enfants, jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap et personnes âgées...

6.1. Situation socio-économique des enfants et jeunes

Une population d'enfants majoritaire vivant pour la plupart en milieu rural...

La population des enfants (moins de 18 ans) fait 1.785.932 personnes, soit 50,5% du volume total de la population en 2013 avec une prédominance du sexe masculin (50,4% de garçons contre 49,6% de filles), soit un rapport de masculinité de 102 garçons pour 100 filles. Cette population réside à 53,9% en milieu rural contre 44,3% en milieu urbain et 1,8% en milieu nomade. La population des moins de 20 ans atteint 1.925.702 personnes, soit 54,4% du volume total de la population.

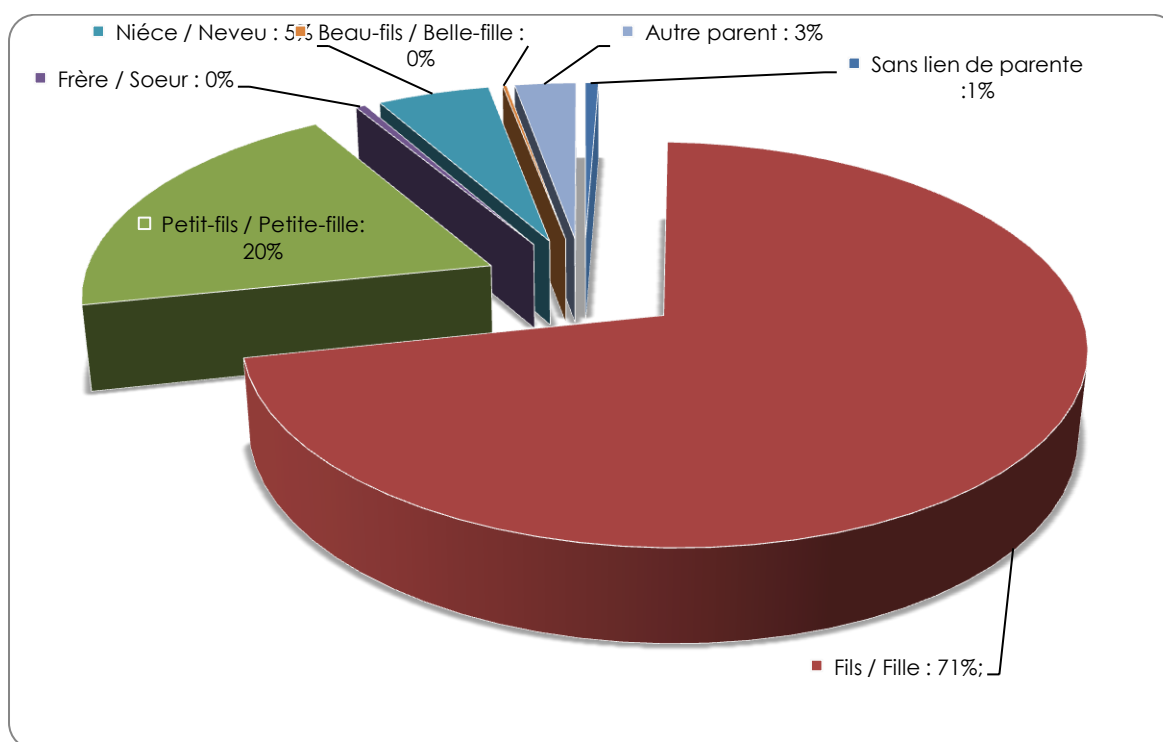
Les résultats du RGPH 2013 permettent de noter une forte présence de la population des enfants de moins de 5 ans : elle représente 17,4% de la population totale du pays, tandis que les enfants en âge de scolarité obligatoire (6 à 14 ans), font 23,1% de la population totale. De même la proportion des enfants âgés de moins de 15 ans est de 44,2% de la population totale.

Les enfants de moins de 5 ans vivent pour la plupart auprès de leurs parents directs...

Plus des deux tiers des enfants de moins de 5 ans (71,1%) bénéficient de la tutelle directe de l'un de ses parents (père ou mère directe). Cependant, 0,6% des enfants de cet âge vivent dans des ménages sans aucun lien de parenté avec leurs chefs. Cette situation est plus prononcée dans le milieu urbain avec un taux de 0,9%.

La répartition de cette couche de la population selon le lien de parenté avec le chef du ménage indique que 19,7% de celle-ci vivent avec leurs grands-pères ou leurs grands-mères. 0,4% vit dans des ménages dirigés par les frères ou les sœurs des enfants et 5,2% vit avec leurs oncles. Alors que 2,8% vit sous la tutelle de l'un des parents lointains et 0,2% vit dans des ménages dirigés par un beau père ou une belle mère.

Figure 10 : Contexte familial des enfants de moins de 5 ans



Un peu plus du tiers des enfants en âge scolaire ne fréquente pas l'école

Le taux de fréquentation scolaire croît avec l'âge des enfants. Il passe de 67,4% pour les enfants de 6 à 11 ans à 67,6% des enfants de 12 à 14 ans. Ce taux varie selon le sexe des enfants et leur milieu de résidence. Il est de 69% pour les garçons contre 65,9% pour les filles. Il atteint 79,5% en milieu urbain contre seulement 58,7% pour le milieu rural. Par rapport à la population des enfants de 6 à 14 ans qui vivent dans le nomade, le taux de fréquentation scolaire n'atteint que 30,1%.

La scolarisation présente d'importantes disparités entre les wilayas et parfois à l'intérieur de la même wilaya. Le taux de fréquentation varie selon les wilayas passant d'un minimum de 52,6% enregistré au Hodh Chargui et au Guidimagha, à un maximum de 85,9% enregistré au Tiris Zemour.

Une population très jeune : 1 personne sur 5 est jeune (âgé de 15 à 24 ans) et un tiers de la population mauritanienne est âgé de 15 à 34 ans...

La population des jeunes âgés de 15 à 24 ans est constituée de 663.844 individus dont 343.249 femmes et 320.595 hommes, soit 18,8% de la population totale. Ceci est révélateur du poids important que représente

cette population, et partant de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans, qui a été dénombrée à 1.134.722 individus, soit 32,1% de la population totale. Autrement dit, il s'agit d'un atout incontestable pour le développement socioéconomique et culturel du pays.

Une précocité du mariage chez les adolescentes surtout en milieu rural

Les résultats du 4^{ème} RGPH indiquent que 4% des filles en âge de scolarité obligatoire (10 à 14 ans) sont mariées au niveau national. Ce constat est plus répandu dans la population nomade avec un taux de 6,8%, puis dans le milieu rural avec un taux de 5,3%. Les urbains sont plus modérés avec un taux de 2,5%. Par conséquent, la précocité de la nuptialité ou du mariage affectent davantage plus les filles nomades et rurales que les filles urbaines.

Par rapport aux différentes wilayas, on constate que les filles des wilayas renfermant une population importante de nomades et des ruraux (Hodh Chargui, Gorgol, Guidimagha) sont plus exposées au mariage précoce que les filles des wilayas plus urbanisées (Nouakchott, Nouadhibou, Tiris Zemmour).

6.2. Situation socio-économique de la femme

Une prédominance du sexe féminin, une population féminine jeune...

Selon les données quantitatives issues du 4^{ème} RGPH, la Mauritanie compte un effectif de 1.794.294 femmes, soit 50,7%, d'une population totale de 3 537 368 habitants contre 49,3% d'hommes. La femme mauritanienne est essentiellement rurale. En moyenne la proportion de la population rurale dans la population totale féminine est de 52,4% contre 49,1% pour la population urbaine et 46,4% pour la population nomade.

La population féminine est à la fois jeune et donc constituée de jeunes femmes pouvant jouer pleinement un rôle crucial dans le développement au niveau d'une société en pleine mutation malgré le poids des traditions et des stéréotypes.

Dans l'ensemble en 2013, la population féminine est plus jeune (17 ans), que la population masculine (22,25 ans) tant en milieu urbain, nomade que rural. En milieu urbain, l'âge de la femme atteint 19 ans. Elle est donc plus âgée que la femme nomade (18 ans) et la femme rurale (15 ans). Les hommes sont plus âgés que les femmes avec 23,13 ans en milieu urbain, 22,68 ans en milieu nomade et 21,38 ans en milieu rural. Selon le sexe, l'âge moyen des femmes

(22,50 ans) est supérieur à celui des hommes (22 ans). De même, l'âge médian des femmes (18 ans) est supérieur à celui des hommes (17 ans).

Mais la femme mauritanienne est plus frappée par l'analphabétisme que les hommes

Le taux d'alphabétisation des adultes est de 63,7% avec un écart entre les sexes : 68,7% chez les hommes contre 59% chez les femmes. 41% des femmes de 10 ans et plus ne savent ni lire et ni écrire. Le taux d'analphabétisme est partout plus élevé pour les femmes : 66% en milieu nomade, contre 51,6% dans le milieu rural et 21,2% dans le milieu urbain.

L'examen des résultats révèle également que selon les générations, l'alphabétisation est plus élevée aux jeunes âges qu'aux âges avancés : le groupe d'âge le plus alphabétisé est celui des 15-19 ans (73,4%), suivi des 10-14 ans (71,1%), dont respectivement 71% et 70,2% pour les femmes des mêmes groupes d'âge.

Une sous scolarisation des femmes plus prononcée que celle des hommes

La proportion des femmes ne possédant aucune instruction s'élève à 36,9% contre 28,8% pour les hommes (soit 32,9%) au niveau national. La proportion des filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire est de 51,2% pour l'ensemble du pays. Selon le milieu de résidence, la proportion des filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire est plus élevée pour le milieu urbain avec 51,9% que pour le milieu rural (50,9%) et le milieu nomade (50,4%).

Plus le niveau de scolarisation augmente et moins on compte des filles : au niveau secondaire 11% des filles sont scolarisées contre 14 % de garçons, alors qu'au niveau supérieur, même si les taux sont bas pour les deux sexes, l'écart est aussi important : 1% pour les filles contre 3,5% pour les garçons.

Une forte participation à l'activité économique principalement dans le commerce et l'administration publique

Il ressort de résultats du RGPH 2013, que les femmes mauritaniennes occupées se retrouvent essentiellement dans le commerce (32,8%), l'administration et les services sociaux (32,6%) et l'agriculture et ses dérivés (18%). Quelques femmes sont occupées dans l'industrie manufacturière (13,1%). Cette configuration économique des femmes, se traduit en terme de statut dans

l'emploi, par une forte présence de femmes comme des indépendantes (61,8%), des salariées privées (16%) ; alors que le secteur public utilise 14,9% des femmes actives occupées et les aides familiales font seulement de 5,2%.

Le commerce étant généralement une activité informelle et d'accès facile beaucoup de femmes s'y adonnent spontanément pour disposer d'un revenu, s'occuper ou mener une activité autonome. Le textile, notamment la production des voiles et des perles prisées par les femmes de la sous-région et même au-delà en est un exemple frappant.

Elle est également en majorité dans la population inactive

La population féminine est constituée à 56,1% de femmes au foyer, dont 61% sont des mariées, 21% de célibataires et 10% de divorcées et 8% de veuves. La femme au foyer est majoritaire sans niveau d'instruction (46,1%), 25% d'entre elles ont fait l'école coranique ou Mahadra et 20% seulement ont atteint le primaire. Par ailleurs, 74,7% des femmes mariées sont constituées de femmes au foyer, 66,3% des veuves et 57% des divorcées sont des ménagères, traduisant la faiblesse de leur autonomie et leur dépendance économique.

Cette catégorie de femmes est a priori vulnérable, si elle ne dispose pas de ressources propres lui permettant de supporter le poids des charges familiales. Son autonomie n'en est que plus réduite car il lui faut recourir aux formes de solidarités traditionnelles existantes pour subvenir à ses besoins. La répudiation étant souvent la règle dans les cas de divorce, il n'est pas toujours fait obligation pour le mari d'allouer une pension alimentaire à la femme divorcée. En l'absence de ressources propres et d'une quelconque forme de solidarité familiale ou sociale, elles sont alors amenées à rester dépendantes d'autrui pour vivre.

Enfin, parmi les femmes célibataires, 31,6% sont des femmes au foyer. Les femmes célibataires, sont celles qui ne se sont jamais mariées ou ne sont pas mariées à l'exclusion des veuves et des divorcées. De même, à priori leur autonomie peut être limitée, si elles ne disposent pas de ressources propres leur permettant de se prendre en charge en dehors du cercle familial et des solidarités familiales et sociales.

Le phénomène des femmes chefs de ménage, une réalité de plus en plus répandue

...

Au RGPH 2013, 36% des ménages sont dirigés par des femmes. Cette situation est déjà présente en 2000 avec 29,4% de ménages dirigés par les femmes, soit une augmentation du phénomène entre les deux dates.

L'analyse axée sur le sexe du chef de ménage montre que les femmes chefs de ménages sont plus fréquentes pour le type de ménages monoparental nucléaire (33,1%) et le ménage monoparental élargi (29,3%), alors que les ménages nucléaires avec enfants et les familles élargies ou complexes sont dirigés par les hommes avec un taux respectivement de 46,2% et 40,2%.

Les femmes chefs de ménages mariées représentent respectivement, 43,5%, 53,3% et 33% en milieux urbain, rural et nomade. Le veuvage se remarque plus chez les femmes chefs de ménages avec en moyenne 25,1%, pouvant atteindre une proportion plus élevée dans certains milieux (49,1% dans le milieu nomade).

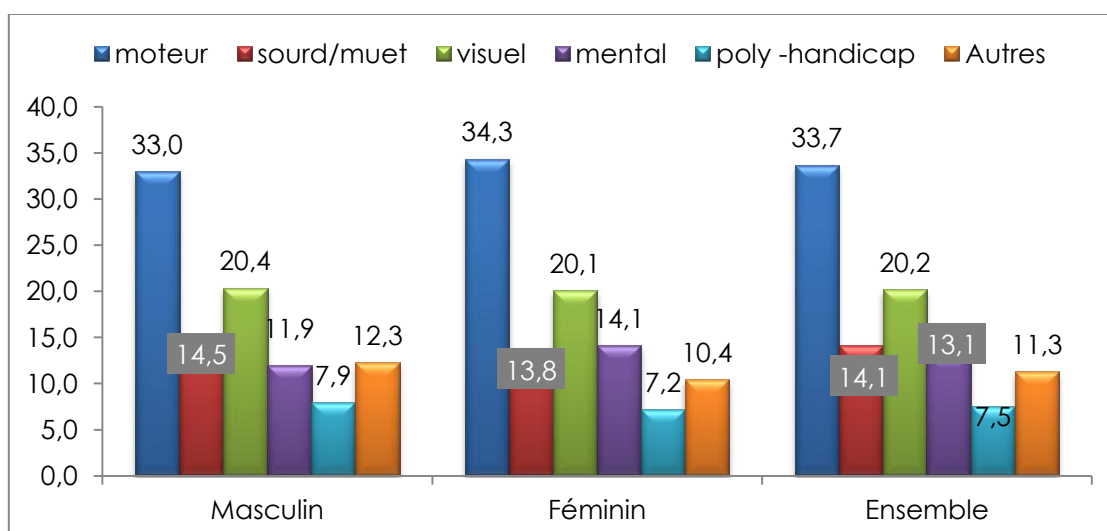
6.3. Situation socio-économique des personnes vivant avec un handicap

Une minorité de personnes handicapées à dominance masculine

Sur une population résidente totale de 3 537 368 habitants, dénombrée lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie en 2013 (RGPH, 2013), 33 920 habitants vivent avec un handicap, soit un taux de prévalence de 0,96%. L'analyse selon le sexe, révèle que les hommes sont plus touchés par le handicap que les femmes (54,5% contre 45,5% pour les femmes). Le milieu urbain et milieu rural ont des taux presque similaires (respectivement 0,97% et 0,96%), contre 0,61% en milieu nomade.

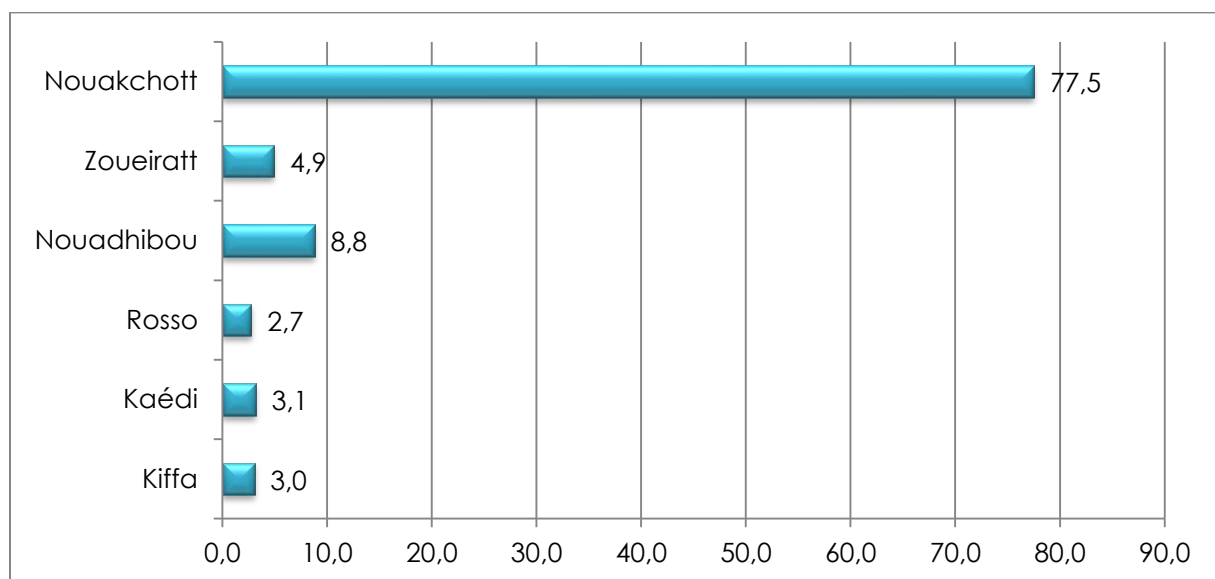
Le handicap moteur apparaît comme étant le plus fréquent, avec une personne sur trois atteintes de handicap moteur. La proportion de la cécité est de 20,2%. La principale cause de handicap est liée aux maladies, suivie de handicap congénital. En effet, 41,8% des personnes handicapées le deviennent suite à une maladie, et 29,5% sont nées avec le handicap. Par contre, 16,3% n'ont pas déterminé la cause de leur handicap, alors que les accidents provoquent 11,6%. En outre, les résultats précisent, que la cause de handicap diffère selon le type de handicap. La maladie constitue, certes, la première cause de handicap moteur, visuel, poly-handicap et autres types, alors que le handicap congénital est principalement à l'origine de la surdité et ou de la mutité ainsi que des maladies mentales.

Figure 11 : Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap



Le handicap moteur est le type le plus fréquent, avec une proportion de 33,7% pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap. Par ailleurs, cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain avec 38,4%, contre 32,3 % en milieu nomade, et 29,2 % en milieu rural. Par ordre d'importance, viennent ensuite en milieu urbain, les handicapés visuels, les sourds et muets et enfin, les handicapés mentaux. Par contre, les personnes présentant le poly-handicap ont la proportion la plus faible (6,4%). En outre, la même situation s'observe en milieu rural où les handicapés moteurs enregistrent une proportion de 29,2%.

Figure 12 : Proportion des personnes handicapées selon les principales villes



La majorité des personnes handicapées vivent dans les grandes villes

Les six principales villes du pays concentrent environ 36,9% de la population totale des handicapés caractérisées par une proportion élevée des handicapés moteurs. Cependant, Nouakchott concentre le plus grand nombre des personnes vivant avec un handicap. Avec, une proportion de 77% au sein de la population de handicapés des principales villes, Nouakchott est suivie de très loin par la ville de Nouadhibou, avec seulement 8,8%. Par ailleurs, on note une prépondérance de handicap moteur suivi de handicap visuel dans ces deux villes. Ceci pourrait être dû à l'accessibilité plus facile à certains services à Nouakchott par rapport aux autres villes

notamment le service de santé. Certaines personnes handicapées ont besoin de consulter un médecin plus fréquemment.

Par wilaya, le taux de prévalence le plus élevé est enregistré au Tirs Zemmour (1,40%) et le taux de prévalence le plus faible est enregistré au Guidimagha (0,73%).

Le handicap n'est pas un frein à l'activité économique...

Au niveau national, 66% étaient occupés au moment du recensement contre 7,9 % ayant déjà travaillé et à la recherche d'un emploi. Les personnes handicapées n'ayant jamais travaillé et à la recherche de leur premier emploi représentent 26,1% de l'ensemble de la population active. De même, la structure des personnes handicapées selon le statut d'occupation montre une proportion importante des personnes incapables de travailler à cause de leur handicap. Ils représentent 32,4% de la population inactive. Les femmes au foyer et les autres handicapés inactifs représentent respectivement, 28,3% et 20,3% de la population totale des handicapés inactifs.

La répartition des personnes handicapées par statut d'occupation selon la wilaya a montré l'existence d'une prédominance des personnes actives vivant avec un handicap dans la wilaya de Dakhlett Nouadhibou, du Tirs-Zemmour, de Nouakchott sur les autres wilayas. Ceci s'expliquerait par la concentration des activités industrielles dans ces zones. D'ailleurs, c'est dans ces wilayas que les proportions des personnes occupées sont les plus élevées.

En outre, le travail indépendant constitue le principal statut de l'emploi chez les personnes handicapées. Ils sont 59,7% à avoir travaillé pour leur propre compte. Suivi du salarié privé temporaire et salarié public avec des proportions, respectivement de 14,8% et 13,0%. A l'opposé, les proportions les plus faibles se retrouvent parmi les salariés permanents (4,6%), les aides familiales (3,8%), les employeurs (3,5%) et les apprentis (0,6%).

6.4. Situation socio-économique des personnes âgées

La population des personnes âgées est à dominance masculine, sauf au quatrième âge où la surmortalité masculine est plus fréquente

Lors du recensement de 2013, il a été dénombré 199.031 personnes âgées de 60 ans et plus, soit une proportion de 5,6% de la population totale résidente.

Cette population est composée à 72,6% de personnes du troisième âge (60 à 74 ans) et à 27,4% de celles du quatrième âge (75 ans et plus).

La répartition des personnes âgées selon le sexe indique que les hommes âgés sont plus nombreux et représentent 50,7% contre 49,3% pour les femmes. Tout comme la population totale résidente, plus de deux quarts des personnes âgées résident en milieu rural. 56,1% contre 41,6% en milieu urbain.

Une évolution de la population des personnes âgées relativement forte entre 1988, 2000 et 2013.

Il ressort des résultats des RGPH que 75,5% des personnes âgées vivent dans six (6)¹ des 13 wilayas que compte le pays. Cependant, une minorité ne dépassant pas 4,0% de ces personnes âgées se trouvent dans les trois wilayas du pays qui constituent un pôle économique, à savoir, Dakhlett Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Inchiri. Ce constat pourrait être justifié par le fait que dans les six wilayas, l'effectif total de la population est beaucoup plus important numériquement. Ces wilayas sont considérées comme étant un véritable réservoir humain du pays.

Tableau 4 : Evolution (en %) des personnes âgées par Wilaya entre 1988, 2000 et 2013

Wilaya	Evolution des personnes âgées					
	1988		2000		2013	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Hodh Chargui	17.542	12,2	17036	12,3	27770	14,0
Hodh El Gharbi	13.824	9,6	15363	11,1	20143	10,1
Assaba	14.795	10,3	16544	11,9	19863	10,0
Gorgol	14.556	10,1	14337	10,3	17633	8,9
Brakna	18.975	13,2	15983	11,5	20389	10,2
Trarza	22.043	15,3	19295	13,9	19780	9,9
Adrar	6.095	4,2	4757	3,4	4754	2,4
Dakhlett	1.984	1,2	2082	1,5	4243	2,1
Tagant	5.729	4,0	5034	3,6	5800	2,9
Guidimagha	8.592	6,0	8246	5,9	12510	6,3
TirisZemmour	1.783	1,2	1515	1,1	2545	1,3
Inchiri	1.277	0,9	901	0,6	1216	0,6
Nouakchott	16.812	11,7	17480	12,6	42385	21,3
Total	144.025	100	138.853	100	199031	100

¹Hodh Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Brakna, Trarza et Nouakchott.

Prises individuellement, les wilayas à poids démographiques importants ont connu au cours des dernières décennies une évolution importante du nombre des personnes âgées. En effet, la proportion des personnes âgées à Nouakchott est passée de 11,7% en 1988 à 12,6% en 2000 ; cette proportion a connu une nette augmentation enregistrant une croissance de 21,3% entre 2000 et 2013.

Une représentation non négligeable de personnes âgées mariées

L'examen des données sur le statut matrimonial des personnes âgées montre que la situation dominante est le mariage en général avec un taux de 59,5%. Concernant le sexe, les situations matrimoniales dominantes chez les personnes âgées sont le mariage chez les hommes (85,6%) contre (32,7%) chez les femmes et le veuvage chez les femmes (45,9%) contre seulement (4,3%) chez les hommes. Les personnes âgées sont rarement célibataires (4,9%).

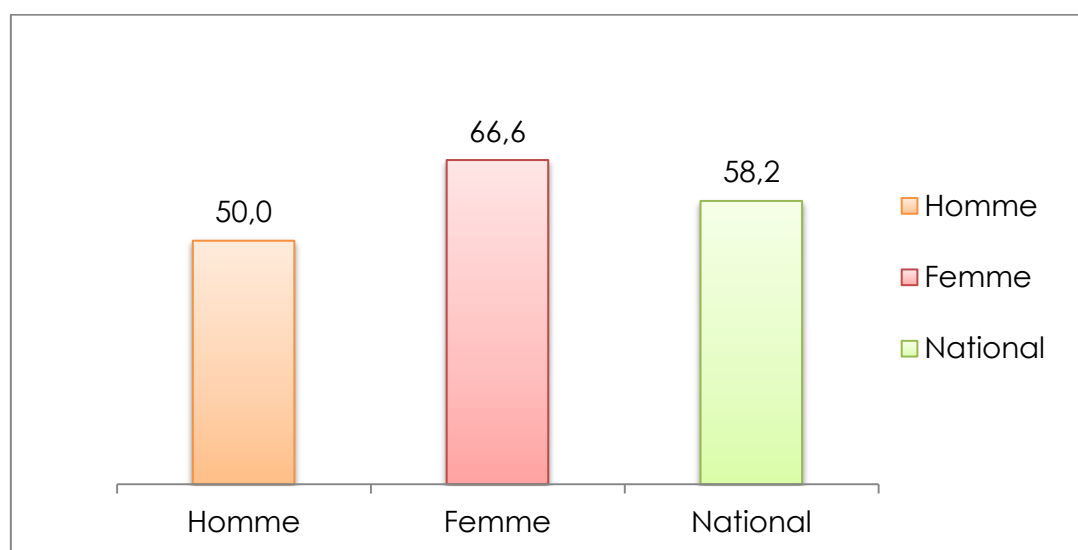
Tableau 5 : Répartition (en %) des personnes âgées par statut matrimonial selon le sexe

Statut matrimonial	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	3585	3,5	6169	6,3	9754	4,9
Marié	86369	85,6	32030	32,7	118399	59,5
Divorcé	6646	6,6	14853	15,1	21499	10,8
Veuf	4345	4,3	45034	45,9	49379	24,8
Total	100945	100	98086	100	199031	100,0

Une population de personnes âgées moulées dans le système traditionnel d'analphabétisme

Selon les résultats issus du RGPH 2013, le taux d'analphabétisme chez les personnes âgées reste encore élevé, même si on a constaté un certain recul par rapport aux recensements précédents de 1988 et 2000. En effet, la sous-population âgée en 2013 est analphabète à 58,2% contre 74,4% en 1988 et 66,3% en 2000. Cependant, ces taux cachent des disparités selon le sexe.

Figure 13 : Taux d'analphabétisme (%) chez les personnes âgées selon le sexe



L'analyse selon le sexe, montre un écart de 16,6% entre les hommes et les femmes : 50,0% chez les hommes contre 66,6% chez les femmes.

Une majorité de personnes âgées au travail en milieu rural

L'examen de la situation socio-économique des personnes âgées a révélé qu'en Mauritanie les personnes âgées sont occupées (26,2%) et que l'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural : 53,7% contre 42,0% en milieu urbain.

L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence montre que les hommes actifs tous milieux confondus sont plus nombreux avec un pourcentage de 82,8% contre 17,2% seulement pour les femmes. Les activités des personnes âgées concernent majoritairement le secteur primaire (46,4%), le secteur tertiaire (41,6%) et le secteur secondaire (12,0%).

CONCLUSION

Les informations présentées dans cette synthèse sont les résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2013. En respectant les délais internationaux de publication, l'ONS met à la disposition du grand public ainsi que de ses partenaires, les produits finis de ce long processus.

Des publications plus détaillées sont prévues en cinq volumes et par thématiques développées dans le présent document (répartition spatiale, par sexe et par âge, dynamique de population, caractéristiques économiques et socioculturelles, ménages et conditions d'habitat et les groupes spécifiques). Les acteurs du développement sont invités à les utiliser pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement tant au niveau national que local.

Une grande campagne de dissémination sera organisée dans l'ensemble du pays pour diffuser les présents résultats. Tous les documents, rapports techniques et autres tableaux statistiques définitifs sont également disponibles sur le site de l'ONS et accessibles par ailleurs auprès de ses services compétents.

ANNEXES : TABLEAU SYNOPTIQUE DES INDICATEURS ISSUS DU RGPH 2013

Volume, Répartition par sexe et par milieu de résidence	
Volume total	3537368
Population masculine	1 743074
Population féminine	1 794294
Population urbaine	1710103
Population rurale	1 760 937
Population nomade	66 328
Population de Nouakchott	958 399
Densité de la population (habitants au km ²)	3,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	97
Proportion de femmes dans la population	50,7%
Taux d'urbanisation	48,3%
Proportion de la population vivant en milieu rural	49,8%
Taux de nomadisme	1,9%
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	2,77%
Structure par âge de la population	
Population de moins d'un an (0 an)	3,4%
Population de moins de 5 ans (0-4 ans)	17,4 %
Population de 6-11 ans	16,2%
Population de 6-14 ans	23,1%
Population de moins de 15 ans (0-14 ans)	44,2%
Population de 15-59 ans	50,2%
Population de 65 ans et plus	3,9 %
Population de 60 ans et plus	5,6%
Population de 18 ans et plus	49,5%
Population de moins de 18 ans	50,5%
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	46,4%
Age moyen de la population	22ans
Age médian de la population	17 ans
Etat matrimonial et Nuptialité	
Proportion de célibataires	
Hommes	54,7%
Femmes	37,6%
Age moyen au premier mariage	
Hommes	32,1 ans
Femmes	26,3 ans
Age médian au premier mariage	
Hommes	25,6 ans
Femmes	20,3 ans
Proportion de femmes de 10 ans et plus en union	45,8%
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,07
Proportion d'hommes mariés polygames	5,62%
Proportion de femmes mariées en union polygame	13,6%
Nombre d'épouses par homme polygame	2,16
Taux de célibat définitif	
Hommes	3,9 %
Femmes	4,1 %
Etat matrimonial des adolescents	
Pourcentages de personnes mariées avant 20 ans	10%

Pourcentages de filles de 10-14 ans mariées	4%
Fécondité	
Taux brut de natalité(‰)	
Ensemble du pays	32
Milieu urbain	31
Milieu rural	33
Milieu nomade	30
Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	
Ensemble du pays	4,3
Milieu urbain	4,0
Milieu rural	4,6
Milieu nomade	4,7
Nouakchott	4,4
Proportions d'adolescentes de 10-19ans déjà mères (%)	
Ensemble du pays	9,0
Milieu urbain	7,3
Milieu rural	10,5
Milieu nomade	10,6
Taux Brut de Reproduction (nombre de filles par femme)	
Ensemble du pays	2,18
Milieu urbain	2,01
Milieu rural	2,36
Milieu nomade	2,35
Taux Net de Reproduction (nombre de filles par femme)	
Ensemble du pays	2,09
Milieu urbain	1,93
Milieu rural	2,30
Milieu nomade	1,95
Mortalité	
Taux Brut de Mortalité(‰)	
Ensemble du pays	10,9
Homme	11,3
Femme	10,4
Milieu urbain	10,3
Milieu rural	11,6
Milieu nomade	06,0
Espérance de vie à la naissance	
Ensemble du pays	60,3 ans
Homme	58,3 ans
Femme	61,8 ans
Milieu urbain	62,2 ans
Milieu rural	57,6 ans
Quotient de mortalité infantile (1q0 en ‰)	
Ensemble du pays	72,0
Homme	78,0
Femme	66,0
Milieu urbain	69,0
Milieu rural	74,0
Milieu nomade	82,0
Quotient de mortalité juvénile (4q1 en ‰)	
Ensemble du pays	46,0
Homme	51,0

Femme	40,0
Milieu urbain	43,0
Milieu rural	47,0
Milieu nomade	55,0
Quotient de mortalité infanto-juvénile (sq0 en ‰)	
Ensemble du pays	115,0
Homme	125,0
Femme	103,0
Milieu urbain	109,0
Milieu rural	118,0
Milieu nomade	132,0
Taux de mortalité maternelle (décès de femmes pour 100.000naissances vivantes)	582,0
Migrations et population étrangère	
Migrants durée de vie	702.575
Migrations récentes	710.101
Immigrants internationaux (mauritaniens et étrangers)	704.334
Emigrants mauritaniens	47.180
Population d'origine étrangère	
Effectif total population étrangère	88.661
Proportion de la population étrangère dans la population totale	2,5%
Effectif des ressortissants de quelques pays voisins	
• Maroc	1.216
• Sénégal	17.630
• Mali	60.548
• Guinée Conakry	2.444
Effectifs des Réfugiés au Camp de Mbera au RGPH 2013	46.873
Alphabétisation	
Taux d'alphabétisation des -- ans et plus	
Ensemble du pays	63,7%
Homme	68,7%
Femme	59,0%
Milieu urbain	78,8%
Milieu rural	48,4%
Milieu nomade	34,0%
Scolarisation	
Taux Brut de Scolarisation des 6-11 ans (%)	
Ensemble du pays	72,4
Homme	70,5
Femme	74,4
Milieu urbain	92,5
Milieu rural	58,3
Milieu nomade	5,9
Taux Net de Scolarisation des 6-11 ans (%)	
Ensemble du pays	47,2
Homme	46,1
Femme	48,4
Milieu urbain	61,9
Milieu rural	36,8
Milieu nomade	3,3

Ménages et Habitat	
Nombre de ménages ordinaires	574872
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbain	277428
Nombre de ménages ordinaires en milieu rural	284913
Taille moyenne des ménages ordinaires (nombre moyen de personnes)	6,2
Proportion des Chefs de Ménage de sexe féminin (%)	36%
Proportion des Chefs de Ménage propriétaires de leur habitation	80,6%
Proportion des ménages ayant accès à l'eau transportée par charrette	25%
Proportion des ménages ayant accès à l'eau par branchement dans le logement ou la cour	27%
Proportion des ménages ayant accès à l'eau d'adduction	38%
Proportion des ménages ayant accès au réseau électrique	41%
Proportion des ménages utilisant le gaz comme source d'énergie de cuisson (%)	42%
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	36%
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio	51,1%
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur	38,4%
Proportion des ménages possédant au moins un téléphone	76,8%
Proportion des ménages possédant au moins un Réfrigérateur	15,6%
Proportion des ménages possédant au moins un ordinateur	5,1%
Proportion des ménages possédant l'internet	4,9%
Proportion des ménages possédant au moins une voiture	7,1%
Activités économiques	
Population en âge de travailler (14-64 ans) parmi les 10 ans et plus	84%
Population active (841 882 individus)	44,0%
Proportion de femmes au foyer parmi la population inactive	47,1%
Proportion d'étudiants parmi la population inactive	32,2%
Taux de dépendance économique (%)	
Ensemble du pays	85,2
Homme	90,1
Femme	80,7
Taux d'occupation des 14-64 ans (%)	
Ensemble du pays	32,0
Homme	52,0
Femme	13,4
Milieu urbain	36,5
Milieu rural	25,9
Milieu nomade	48,1
Enfants et jeunes	
Proportion des enfants de moins de 18 ans dans la population totale	50,5
Proportion des enfants vivant avec au moins un parent biologique	71
Proportion des enfants vivant avec des personnes sans lien de parenté	0,6
Proportion des jeunes de 15-24 ans occupés	49,3
Femmes	
Proportion de femmes dans la population totale	50,7%
Age moyen des femmes	22,5 ans
Age médian des femmes	18 ans
Taux d'alphabétisation chez la femme	59%

Proportion de femmes ne possédant aucun niveau d'instruction	36,9%
Proportion de femmes mariées (10 ans et plus)	45,8%
Proportion de femmes mariées en union polygames	13,6%
Nombre d'épouses par homme polygame	2,16
Proportion de femmes au foyer (ménagères)	56,1%
Femmes occupées dans le commerce	32,8%
Femmes occupées dans l'administration et les services sociaux	32,6
Femmes occupées dans l'agriculture et dérivés	18%
Personnes vivant avec un handicap	
Effectif des personnes vivant avec un handicap	33 920
Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)	
Ensemble du pays	0,96
Homme	1,06
Femme	0,86
Milieu urbain	0,97
Milieu rural	0,96
Milieu nomade	0,61
Proportion de personnes âgées vivant avec un handicap	26,3
Taux de prévalence du handicap moteur	33,7
Taux de prévalence de la cécité	20,2
Personnes âgées(60 ans et plus)	
Effectif des personnes âgées	199 031
Proportion des personnes âgées dans la population totale	5,6
Rapport de masculinité des personnes âgées	102,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	41,8
Proportion des personnes âgées occupées (%)	
Ensemble du pays	26,2
Homme	82,8
Femme	17,2
Milieu urbain	42,0
Milieu rural	53,7
Milieu nomade	4,3
Proportion des personnes âgées vivant avec un handicap (%)	4,5